

## Rapport de gestion de l'ordonnateur sur le compte financier 2023

Le vademecum relatif à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et des opérateurs de l'État publié en novembre 2023 par le Ministère de l'économie et des finances précise que « le compte financier est obligatoirement accompagné d'un rapport de gestion établi par l'ordonnateur pour l'exercice écoulé. Ce document est distinct de l'annexe des comptes annuels produite par l'agent comptable. Le rapport de gestion représente le « corollaire », en exécution, de la note de l'ordonnateur ayant accompagné, en prévision, le vote du budget initial et des budgets rectificatifs.

En cohérence avec les éléments développés en prévision dans la note de l'ordonnateur, le rapport de gestion a pour objet de commenter et d'analyser :

- L'exécution budgétaire de l'exercice écoulé, en particulier au regard de la prévision budgétaire votée en budgets initial et rectificatif,
- L'équilibre financier qui en résulte (besoin de financement et sa couverture),
- La soutenabilité de l'exécution.

Dans ce cadre, il est notamment recommandé de présenter et commenter les taux d'exécution en dépenses et en recettes permettant de mesurer la qualité de la prévision budgétaire. Dans un premier temps, les événements imprévus pouvant justifier les écarts entre prévision et exécution seront expliqués de manière circonstanciée et, dans un second temps, les taux d'exécution de l'exercice écoulé seront analysés au regard des taux d'exécution des exercices antérieurs : en particulier, une récurrence de taux d'exécution inférieurs à 90 % doit interpeller quant à la sincérité des prévisions. »

L'objet de la présente note porte sur le rapport de gestion de l'ordonnateur sur l'exercice budgétaire 2023. Il reprend une structure de présentation et d'analyse similaire à celle retenue dans les notes de l'ordonnateur pour le budget rectificatif de l'exercice 2023. Cela vise à permettre, pour les administrateurs et les autorités chargées du contrôle, d'une part, la compréhension des événements survenus durant l'exercice et leurs conséquences sur la situation financière de l'établissement et, d'autre part, la comparaison entre prévision et exécution. Enfin, le rapport de gestion relatif à l'exécution du budget de l'année 2023 permettra d'éclairer la présentation du premier budget rectificatif de l'année 2024, étant donné qu'après la clôture de l'exercice, il convient de reprogrammer sur l'exercice 2024 les opérations de dépenses et/ou de recettes n'ayant pu être réalisées en 2023, notamment dans le cadre des opérations pluriannuelles.

Ainsi, ce rapport de gestion présentera et analysera les écarts concernant les autorisations budgétaires et le solde budgétaire entre le budget rectificatif et le compte financier (partie 1). Il commentera ensuite les impacts des évolutions du solde budgétaire et des opérations non budgétaires sur l'équilibre financier de l'établissement et sa trésorerie (partie 2). Enfin, il analysera les conséquences de l'exécution 2023 sur la situation patrimoniale présentée avec le compte de résultat, la capacité d'autofinancement et le tableau de financement de l'investissement et la variation du fonds de roulement (partie 3).

# 1. Autorisations budgétaires

## 1.1. Tableau des emplois

Le **plafond d'autorisations d'emplois État définitif pour l'année 2023 a été arrêté à 6 229 ETPT** (Équivalent Temps Plein annuel Travaillé) par le Ministère. Pour mémoire, au budget rectificatif 2023, il a été voté à 6 230 ETPT. L'écart entre la notification d'emplois de septembre présentée au budget rectificatif et la notification définitive provient de la révision à la baisse des contrats doctoraux sur appel d'offre (-0,67 ETPT).

Le tableau ci-dessous reprend les prévisions d'emplois votées au budget rectificatif et leur consommation sur l'exercice 2023 par statut d'emploi et par plafond.

Nombre d'ETPT	sous plafond État (1)		hors plafond État (2)		sous plafond Établissement (1) + (2)	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
Statut d'emploi						
Titulaires	4 928	4 510	-	-	4 928	4 510
Contractuels	1 302	1 289	1 101	1 080	2 403	2 369
<b>Ensemble</b>	<b>6 230</b>	<b>5 799</b>	<b>1 101</b>	<b>1 080</b>	<b>7 331</b>	<b>6 879</b>
<b>Taux de consommation des emplois</b>	<b>93%</b>		<b>98%</b>		<b>94%</b>	

La consommation d'ETPT réelle au cours de l'exercice 2023 a été de 6 879 ETPT, soit une non consommation de 452 ETPT dont 431 sur plafond État. Les titulaires représentent les deux tiers des ETPT de l'établissement. À noter que parmi les 2 369 ETPT de personnels contractuels, 444 sont en CDI (18,7 %).

Il convient de préciser que le Conseil d'Administration arrête le plafond global des emplois. La limite des emplois autorisés porte, d'une part, sur le plafond des emplois fixé par l'État et, d'autre part, sur le plafond global de l'établissement (plafond des emplois fixé par l'État + plafond des emplois financés hors plafond État). **Ainsi, le total des ETPT consommés en 2023 représente 94 % du plafond global. L'établissement n'est actuellement pas en capacité de consommer la totalité des emplois sous plafond État (93 %), principalement les titulaires de la fonction publique, car le montant des crédits de personnels alloués dans le cadre de la SCSP (Subvention pour Charges de Service Public) est quant à lui entièrement consommé.** Le plafond d'emplois financés hors plafond État a été arrêté à 1 101 ETPT au budget rectificatif. La quasi-totalité de ces emplois a été consommée, puisque le nombre d'ETPT consommés en 2023 sur ce plafond est de 1 080 ETPT.

**Par rapport à 2022, le nombre d'ETPT consommé est en baisse de 24 ETPT tous plafonds confondus. Il s'agit du deuxième exercice de suite pour lequel on constate une baisse du nombre d'ETPT, avec une variation marquée sur l'emploi titulaire. Le tableau ci-après reprend l'évolution des ETPT par plafond et statut d'emploi depuis 2018.**

ETPT par statut et plafond d'emploi	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Sous plafond État	5 863	5 852	5 840	5 831	5 803	5 799
Sous plafond Établissement	809	909	1 019	1 074	1 100	1 080
Titulaires	4 703	4 677	4 670	4 615	4 552	4 510
Contractuels	1 970	2 084	2 189	2 289	2 351	2 369
<b>TOTAL</b>	<b>6 673</b>	<b>6 762</b>	<b>6 859</b>	<b>6 905</b>	<b>6 903</b>	<b>6 879</b>

Sur le plafond État, le nombre d'ETPT consommé est en diminution de 4. **Le nombre d'ETPT titulaires est en baisse de 42** (19 enseignants-chercheurs et 23 personnels BIATSS, qui fait suite à une baisse de 63 ETPT titulaires en 2022 et 55 ETPT en 2021) **tandis que le nombre de contractuels augmente de 18**, ce qui agrège la diminution de 21 enseignants-chercheurs contractuels, et l'augmentation de 39 personnels BIATSS.

Le tableau ci-après détaille l'évolution des ETPT consommés par statut d'emploi et catégorie de personnel depuis 2018.

ETPT par statut et catégorie	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Titulaires Enseignants et Ens.-Chercheurs	2 734	2 712	2 719	2 703	2 669	2 650
Titulaires BIATSS et autres	1 968	1 965	1 951	1 913	1 883	1 860
<i>Sous-total Titulaires</i>	4 702	4 677	4 670	4 616	4 552	4 510
Contractuels Enseignants et Chercheurs	1 061	1 137	1 199	1 228	1 207	1 186
Contractuels BIATSS et autres	909	948	990	1 062	1 144	1 183
<i>Sous-total contractuels</i>	1 970	2 085	2 189	2 290	2 351	2 369
<b>TOTAL</b>	<b>6 673</b>	<b>6 762</b>	<b>6 859</b>	<b>6 905</b>	<b>6 903</b>	<b>6 879</b>

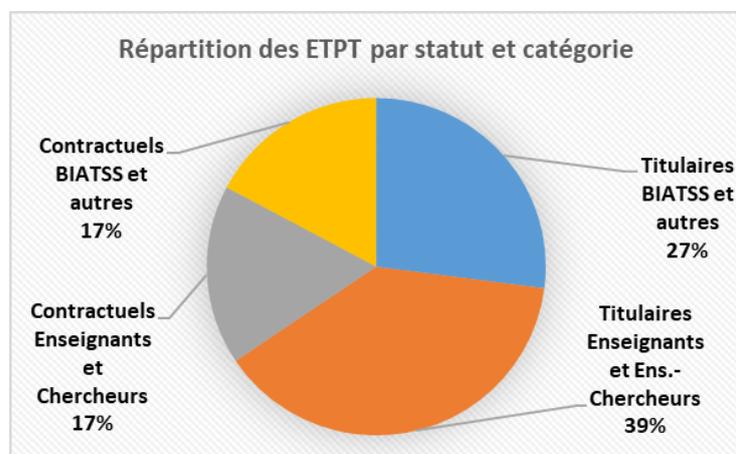
Au cours des 6 dernières années, le nombre d'ETPT de titulaires a diminué de près de 200 tandis que le nombre d'ETPT contractuels a progressé de près de 400. Les personnels contractuels représentent un tiers des ETPT de l'établissement.

La répartition des ETPT par statut et catégorie est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Les enseignants chercheurs représentent en 2023 56 % des ETPT de l'établissement tandis que les BIATSS en représentent 44 %, une proportion stable sur les dernières années.

Concernant les personnels BIATSS, près de 39 % d'entre eux sont contractuels en 2023, ce chiffre était de 31 % en 2018. Cette variation provient de la forte hausse des contractuels BIATSS (+274 ETPT en 6 ans).

La forte hausse des personnels contractuels provient de l'obtention par l'établissement de nouveaux projets (France 2030 notamment) qui nécessitent l'embauche de personnels, projets pour lesquels seuls les salaires des personnels contractuels peuvent être justifiés auprès des financeurs. Ainsi, les ETPT sont en hausse sur de nombreux projets, en particulier sur la formation (+4 ETPT sur Education et territoires en 2023, +7 ETPT sur les projets PACTE Compétences, +7,5 ETPT sur PLEIADES).



## 1.2. Les recettes

Le montant total des recettes globalisées et fléchées encaissées en 2023 s'élève à 691,17 M€. 9,89 M€ de recettes attendues n'ont pas été encaissées, soit un taux de réalisation de 98,6 %. La réalisation des recettes est retracée dans le tableau ci-après, en distinguant :

- Les recettes de fonctionnement courant de celles finançant les opérations pluriannuelles,
- Les recettes globalisées des recettes fléchées :

Recettes / Encaissements en M€	CF 2022	BR 2023	CF 2023	Non encaissées	Taux d'exécution	Variation en € CF 23 / 22	Variation en % CF 23 / 22
dont Fonctionnement courant	577,60	595,28	594,95	0,33	99,9%	17,35	3,0%
dont Opérations pluriannuelles	107,12	105,78	96,22	9,56	91,0%	-10,90	-10,2%
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>684,72</b>	<b>701,06</b>	<b>691,17</b>	<b>9,89</b>	<b>98,6%</b>	<b>6,45</b>	<b>0,9%</b>
dont Recettes Globalisées	602,15	621,48	619,18	2,30	99,6%	17,03	2,8%
dont Recettes Fléchées	82,57	79,58	71,99	7,59	90%	-10,58	-12,8%

Si on analyse la distinction faite entre les recettes de fonctionnement courant et recettes des opérations pluriannuelles, on constate que l'ensemble des recettes prévues sur le fonctionnement courant ont été réalisées, tandis que les recettes des opérations pluriannuelles ont été surestimées de 9,56 M€.

Si on prend la distinction faite entre les recettes globalisées et les recettes fléchées, il s'avère que les recettes globalisées ont été surestimées de 2,30 M€ au budget rectificatif, tandis que les recettes fléchées ont été surestimées de 7,59 M€.

De manière synthétique, l'essentiel des recettes prévues et non encaissées concerne des financements publics hors SCSP, inférieurs de 7,06 M€ à la prévision (83,22 M€ d'encaissés pour 90,28 M€ de prévus). Ceci explique plus des deux tiers de l'écart entre la prévision et la réalisation constatée au compte financier de 2023.

Par rapport à l'exercice 2022, les recettes encaissées sont en augmentation de 6,45 M€ (+0,9 %). Cette augmentation résulte des recettes globalisées, en hausse de 17,03 M€ (+2,8 %) portée par la hausse sur la SCSP (+17,41 M€) tandis que les recettes fléchées sont en importante baisse de 10,58 M€ (-12,8 %).

Du fait du poids de la SCSP dans la part des recettes finançant le fonctionnement courant, on constate une variation quasi similaire entre les recettes qui financent le fonctionnement courant, et les recettes globalisées (+17,35 M€ en 2023 par rapport à 2022) tandis que l'on observe en parallèle une baisse des recettes pour les opérations pluriannuelles (-10,90 M€, soit -10,2 % par rapport à 2022). Pour rappel, les recettes des opérations pluriannuelles sont accordées en contrepartie de dépenses identifiées par le financeur et dont il convient d'assurer la justification.

La répartition des recettes par compte budgétaire est retracée dans le tableau ci-dessous :

Recettes / Encaissements en M€	CF 2022	BR 2023	CF 2023	Non encaissées	Taux d'exécution	Variation en € CF 23 / 22	Variation en % CF 23 / 22
SCSP	511,71	528,70	529,12	-0,42	100%	17,41	3,4%
Fiscalité affectée	2,71	4,00	4,00	0,00	100%	1,29	47,5%
Autres financements de l'État	27,80	40,90	37,93	2,97	93%	10,12	36,4%
Autres financements publics	68,87	49,39	45,30	4,09	92%	-23,57	-34,2%
Recettes propres	73,63	78,07	74,83	3,25	96%	1,20	1,6%
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>684,72</b>	<b>701,06</b>	<b>691,17</b>	<b>9,89</b>	<b>99%</b>	<b>6,45</b>	<b>0,9%</b>

Par rapport à 2022, et comme indiqué plus haut, la principale augmentation porte sur la SCSP (+17,41 M€, soit +3,4 %). Les recettes de fiscalité affectée (CVEC) et les autres ressources propres sont également en augmentation (respectivement +1,29 M€ et +1,20 M€ par rapport à 2022). Concernant les financements de l'État et les financements publics, il convient de rappeler que les financements via les programmations de type PIA ou France 2030 étaient suivis en 2022 dans les autres financements publics, tandis qu'en 2023, ceux-ci sont suivis dans les autres financements de l'État, ce qui explique la variation haussière en trompe l'œil des autres financements de l'État, et la forte baisse sur les autres financements publics.

Le détail des augmentations par rapport à 2022 et des éventuels écarts par rapport au budget rectificatif est présenté dans les paragraphes ci-dessous, par compte budgétaire.

#### 1.2.1. La Subvention pour Charges de Service Public (SCSP)

Parmi les recettes, la Subvention pour Charges de Service Public (SCSP), d'un montant de 529,12 M€, représente près de 77 % de ces recettes. 479,15 M€ (90 % du total) sont alloués au titre du financement de la masse salariale et 49,97 M€ en crédits de fonctionnement. La SCSP est en augmentation de 17,41 M€ par rapport à 2022.

Pour cette augmentation, 20,76 M€ correspondent à des recettes allouées au titre du financement de la masse salariale, dont :

- 13,92 M€ pour le financement de la hausse de la valeur du point d'indice, ceci couvrant l'ensemble des titulaires et contractuels émargeant sur les crédits de masse salariale pour le plafond État, ainsi que les contrats doctoraux ;
- 4,04 M€ au titre de la LPR, dont 3,15 M€ pour la refonte du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs et enseignants du second degré, et 0,44 M€ pour la refonte indemnitaire et repyramidage des personnels ITRF et de bibliothèques ;
- 2,52 M€ au titre du financement à hauteur de 75 % des mesures indiciaires du Rendez-vous salarial du 12 juin 2023 (revalorisation du point d'indice de + 1,5 % et mesures bas salaires pour les grilles des catégories C et B), pour les personnels émargeant sur les crédits de masse salariale du plafond État ;
- Des moyens octroyés dans le cadre de la mise en œuvre du dialogue de performance pour 1,62 M€, supérieurs de 1 M€ par rapport aux moyens obtenus en 2022.

La dotation de l'État pour le financement des dépenses de fonctionnement de l'établissement est en revanche en baisse de 3,34 M€ par rapport à 2022. Cette baisse s'explique essentiellement par une compensation moindre de 2,76 M€ par rapport à 2022 une partie des surcoûts énergétiques pour la période hivernale 2022-2023 (3,89 M€ en 2022 contre 1,13 M€ en 2023), ainsi qu'à une baisse des dotations au niveau des actions spécifiques (-0,27 M€ sur la certification aux langues, -0,16 M€ sur ORE).

La SCSP perçue en 2023 est par ailleurs plus importante de 0,42 M€ que celle prévue au budget rectificatif. Par rapport aux prévisions faites au budget rectificatif, les principaux écarts sont les suivants :

- Une compensation moindre de 2,76 M€ au titre de la prise en charge d'une partie des surcoûts énergétique pour la période hivernale 2022-2023. L'établissement avait fait le choix de prévoir cette ligne à hauteur de celle qui avait été notifiée en 2022 ;
- La notification de moyens complémentaires sur la LPR pour le reclassement des enseignants-chercheurs et repyramidage pour 1,25 M€, non prévus au budget rectificatif ;
- Une compensation plus importante que prévu au titre du financements des mesures indiciaires pour 0,96 M€, l'État ayant finalement compensé à 75 % la revalorisation du point d'indice et des bas salaires, contre 50 % prévu au budget rectificatif ;
- Le financement complémentaire de 0,50 M€ au titre des opérations immobilières visant à la mise en accessibilité et mise en sureté des bâtiments ;
- 0,35 M€ supplémentaires sur différentes actions spécifiques (dont 0,20 M€ au titre de la prise en charge des frais de déplacements et indemnités des membres du CNU et du CNAP).

### **1.2.2. La Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)**

**La CVEC encaissée en 2023 s'élève à 4,00 M€, soit le même montant que celui attendu au budget rectificatif.** Elle représente 0,6 % des recettes encaissées en 2023. Par rapport à 2022, les recettes de la CVEC sont en augmentation de 1,29 M€ du fait de la particularité de l'exercice 2022 qui avait vu des modifications dans les modalités de versement conduisant à ne constater qu'un seul encaissement.

### **1.2.3. Les financements publics hors SCSP**

**Les financements publics** (cf. lignes autres financements de l'État et autres financements publics) **représentent 12,1 % des recettes encaissées en 2023, soit 83,23 M€, en baisse de 13,44 M€ par rapport à 2022. Parmi ceux-ci, 78,68 M€ sont suivis sur des opérations pluriannuelles, soit 94 %.** Cela concerne tous les projets bénéficiant d'une subvention publique (PIA, France 2030, Plan de Relance, CPER, ANR, Europe, collectivités territoriales, autres financeurs publics).

En introduction, il faut rappeler que les financements de l'État étaient exceptionnels en 2022, du fait des perceptions d'importantes sommes pour le Plan France Relance, financements en baisse en 2023.

Pour permettre d'apporter plus de précisions quant à la variation des financements publics, une analyse par origine de fonds est effectuée.

RECETTES PUBLIQUES PAR ORIGINE (en M d'€)	CF 2022	BR 2023	CF 2023	Non encaissées	Taux d'exécution	Variation en € CF 23 / 22	Variation en % CF 23 / 22
ANR investissements d'avenir	15,67	21,84	19,85	1,99	91%	4,18	27%
ANR hors investissements d'avenir	13,10	11,72	10,58	1,14	90%	- 2,52	-19%
Subventions - Région	8,92	7,39	5,82	1,57	79%	- 3,10	-35%
Subventions - UE	18,94	18,49	18,94	-0,44	102%	- 0,00	0%
Subventions - État	27,80	19,05	18,08	0,98	95%	- 9,73	-35%
Subventions publiques - Autres	12,24	11,78	9,96	1,82	85%	- 2,28	-19%
<b>TOTAL RECETTES PUBLIQUES</b>	<b>96,67</b>	<b>90,28</b>	<b>83,23</b>	<b>7,06</b>	<b>92%</b>	<b>-13,44</b>	<b>-14%</b>

Par rapport aux prévisions réalisées au budget rectificatif, on constate un taux d'encaissement de 92 % sur les subventions publiques, avec 7,06 M€ de subventions publiques hors SCSP prévues mais non encaissées.

**Concernant les versements de l'ANR au titre des investissements d'avenir, les recettes sont en hausse de 4,18 M€ par rapport à 2022, et s'élèvent à 19,85 M€.** Cela comprend les versements au titre de LUE pérenne (10,10 M€) mais également les versements des tranches annuelles au titre des différents PIA (2,34 M€ au titre d'Excellences, 2,10 M€ au titre de PLEIADES, 1,85 M€ au titre de ORION, 1,56 M€ au titre de SIRIUS).

La variation à la hausse par rapport à 2022 s'explique par les versements obtenus en 2023 sur Education et Territoires (+ 2,34 M€), sur REIL (+ 0,42 M€) ou encore les intérêts complémentaires perçus sur le LUE pérenne (+0,78 M€) suite à la réévaluation de la dotation non consommable de LUE, suite à avenant, de 330 M€ à 377 M€, et pour laquelle l'université perçoit trimestriellement les intérêts correspondants. **Ces recettes sont néanmoins inférieures de 1,99 M€ aux prévisions faites au budget rectificatif**, en raison d'encaissements moins importants que prévu sur les PEPR de 1,34 M€, les tranches au titre de 2023 n'ayant pas été, pour la plupart, perçues, ainsi que l'absence d'encaissement sur le projet POLARIS (0,63 M€ de prévu au titre des recettes d'investissement d'avenir).

**S'agissant des versements de l'ANR au titre des projets hors investissement d'avenir, les recettes sont en baisse de 2,52 M€ en 2023 par rapport à 2022, pour s'élever à 10,58 M€.** Ces recettes sont majoritairement composées des financements de l'appel à projets générique (6,07 M€), les projets CARNOT ICEEL (1,91 M€) et le PRECIPUT (1,26 M€). Les prévisions effectuées au BR sur ces recettes (11,72 M€) ont été supérieures de 1,14 M€ à l'exécution constatée au compte financier, ceci étant essentiellement dû à des encaissements moins élevés que prévu sur l'appel à projets générique de l'ANR (recettes inférieures de 0,75 M€ à la prévision).

La baisse constatée par rapport à 2022 s'explique par deux raisons principales : le niveau exceptionnel de recettes pour CARNOT ICEEL en 2022 (2,61 M€ en 2022 contre 1,91 M€ en 2023), les Chaires de Professeurs Juniors (1,60 M€ en 2022 contre 0,40 M€ en 2023) et France Relance R&D (1,10 M€ encaissé en 2022 contre aucun encaissement en 2023).

**Concernant les financements Région, ceux-ci s'élèvent à 5,82 M€ en 2023, en forte baisse de 3,10 M€ par rapport à 2022.** Ceci comprend les financements de la Région au titre du département de maïeutique (0,68 M€), le financement de certains contrats doctoraux (0,87 M€) ou de projets de Recherche, comme Régalar (0,93 M€). Les recettes encaissées sont inférieures de 1,57 M€ par rapport à la prévision en raison d'encaissements moins importants que prévu sur un grand nombre de projets, comme les contrats doctoraux, où les encaissements ont été inférieurs de 0,35 M€ par rapport à la prévision.

La forte baisse des versements provenant de la Région par rapport à 2022 (-3,10 M€) s'explique par le fait qu'ont été perçues en 2022 les avances au titre des projets Pacte, ce qui entraîne une variation à la baisse des recettes sur ces projets de 1,79 M€ en 2023. On peut également noter que l'aide de la Région pour les travaux

sur le Saulcy s'élevait à 0,90 M€ en 2022 contre 0,05 M€ en 2023, ce qui explique également la variation à la baisse de ces financements.

**S'agissant des financements de l'UE, ceux-ci s'élèvent à 18,94 M€ en 2023, soit le même montant que celui perçu l'an passé.** Ces versements comprennent les aides au titre des bourses de mobilité ERASMUS (2,17 M€) et les sommes perçues au titre des différents projets financés par l'UE (0,90 M€ sur l'ERC Lordet, 0,90 M€ au titre de CARE, 0,87 M€ sur le projet EXCEED, 0,78 M€ sur le projet PLUS).

Les versements obtenus de l'UE sont légèrement supérieurs à ce qui était attendu au budget rectificatif pour 0,44 M€, ceci s'expliquant par des sommes attendues à titre de soldes perçues plus rapidement que prévu.

**S'agissant des financements de l'État hors SCSP, ceux-ci s'élèvent à 18,08 M€ en 2023, en forte baisse de 9,73 M€ par rapport à 2022.** Ces financements visent essentiellement des opérations immobilières et comprennent les sommes perçues au titre du Plan France Relance immobilier (4,93 M€), Résilience (3,08 M€) et des travaux sur le Saulcy et le campus Carnot Ravinelle au titre du CPER 15-20 (3,90 M€), mais également le financement des loyers d'investissement et du prêt des opérations en PPP (3,28 M€).

Les financements perçus sont inférieurs de 0,98 M€ à la prévision, en raison de financements de l'État moins importants que prévu sur le CPER Recherche 21-27.

Par rapport à 2022, la baisse des financements s'explique par le niveau exceptionnel des recettes 2022, notamment sur le Plan France Relance (14,51 M€ de financements en 2022, contre 4,93 M€ en 2023) et sur le CPER (6,46 M€ de recettes en 2022, contre 3,90 M€ en 2023) ces baisses de recettes n'étant pas compensées en montant par les recettes nouvelles sur Résilience 2.

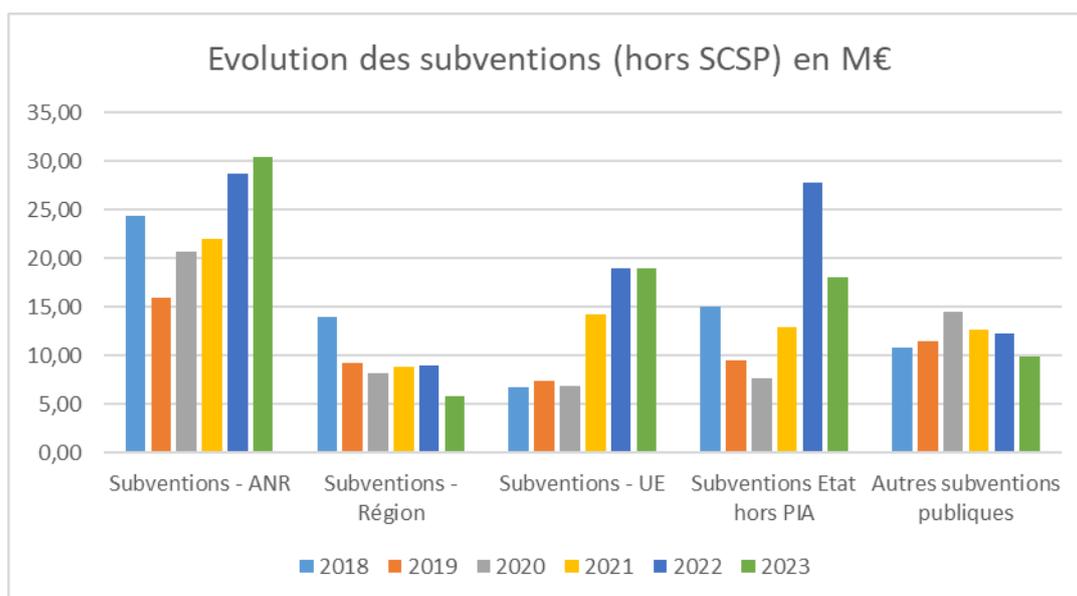
Les sommes perçues au titre des autres financements publics s'élèvent à 9,96 M€ en 2023, en baisse de 2,28 M€ par rapport à 2022. Ces sommes comprennent notamment les financements des collectivités hors Région et autres établissements publics. On y retrouve ainsi le financement des bourses UFA pour 0,75 M€.

Les financements perçus sont inférieurs de 1,82 M€ à la prévision, en raison de l'absence d'encaissement des avances attendues des métropoles pour les projets CPER immobilier 21-27 pour Nancy-Brabois et le Saulcy, soit des versements de 1,20 M€ attendus et non encaissés.

La variation à la baisse de ces financements de 2,28 M€ par rapport à 2022 est expliquée par le montant important des autres subventions publiques constaté en 2022 sur les projets DCML ou EXIST.

**Si on analyse l'évolution depuis 2018 de ces financements, on relève la part toujours importante des subventions de l'ANR, ainsi que la variation des financements de l'État, provenant de financements pour des projets immobiliers. Les subventions de l'UE sont également en hausse sur ces dernières années, en raison de la perception de soldes sur projets européens de l'ancienne programmation.**

Le graphique ci-après montre l'évolution des financements publics depuis 2018.



#### 1.2.4. Les recettes propres

Les recettes propres représentent 10,8 % des recettes encaissées en 2023 (proportion stable par rapport à 2022), soit 74,83 M€. Le taux de réalisation est de 96 %. Le détail des recettes propres par origine est donné dans le tableau qui suit.

RECETTES PROPRES PAR ORIGINE (en M d'€)	CF 2022	BR 2023	CF 2023	Non encaissés	Taux d'exécution	Variation en € CF 23 / 22	Variation en % CF 23 / 22
Droits d'inscription	15,26	15,00	15,33	-0,33	102%	0,08	0,5%
Formation continue, diplômes propres et VAE	33,35	34,57	32,36	2,21	94%	-1,00	-3,0%
Taxe d'apprentissage	2,68	2,60	2,56	0,04	99%	-0,12	-4,3%
Contrats et prestations de recherche hors ANR	0,57	0,97	0,72	0,25	74%	0,15	26,5%
Valorisation	6,39	6,11	4,75	1,36	78%	-1,64	-25,7%
Subventions acteurs privés (Associations, Fondations, ...)	1,37	3,63	2,50	1,12	69%	1,13	82,4%
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs	0,65	0,16	0,00	0,16	2%	-0,65	-99,5%
Autres recettes	13,35	15,03	16,59	-1,56	110%	3,24	24,3%
<b>TOTAL RECETTES PROPRES</b>	<b>73,63</b>	<b>78,07</b>	<b>74,83</b>	<b>3,25</b>	<b>96%</b>	<b>1,20</b>	<b>1,6%</b>

Les recettes générées par l'activité de l'établissement sont issues des droits d'inscription (14,78 M€), de la formation continue ou par apprentissage et des diplômes propres (32,36 M€, dont 24,37 M€ au titre de l'apprentissage, soit +0,62 M€ par rapport à 2022), de la collecte de la taxe apprentissage (2,56 M€), des contrats de la recherche et des produits issus des activités de valorisation de la recherche (5,47 M€), des subventions allouées par des financeurs hors de la sphère publique (2,50 M€), et des « autres recettes » (16,59 M€). Parmi les « autres recettes », figurent notamment les recettes provenant des mises à disposition de personnel (1,59 M€), les recettes issues de la subrogation et des trop-perçus de paie (0,85 M€), les mises à disposition de locaux (1,32 M€) ainsi que les prestations hors valorisation et formation réalisées par les composantes de l'université (vente de fromage de la ferme, expertises, prestations dans le cadre de Lothaire...).

**Par rapport à 2022, les recettes propres sont en augmentation de 1,20 M€ (+1,6 %), et concernent principalement les autres recettes (+3,24 M€) ainsi que les subventions des acteurs privés (+1,13 M€), ce qui compense les baisses sur les contrats de recherche (-1,64 M€) et sur les recettes de formation (-1,00 M€).**

**S'agissant des recettes de formation continue,** l'exécution est inférieure de 2,21 M€ par rapport à la prévision, les prévisions réalisées par les composantes ayant été trop optimistes sur ce poste. En revanche, les composantes ont à l'inverse sous-évalué les autres recettes de 1,56 M€ en parallèle.

**Les recettes de formation apparaissent également en baisse de 1 M€ par rapport à 2022.** Ceci s'explique par le fait que les recettes des concours d'ingénieurs ont été comptabilisées en 2022 en recettes de formation pour 1,45 M€, tandis que ces recettes ont été comptabilisées en 2023 comme des autres recettes. En corrigeant cet effet, les recettes de formation sont en légère hausse de 0,45 M€ en 2023.

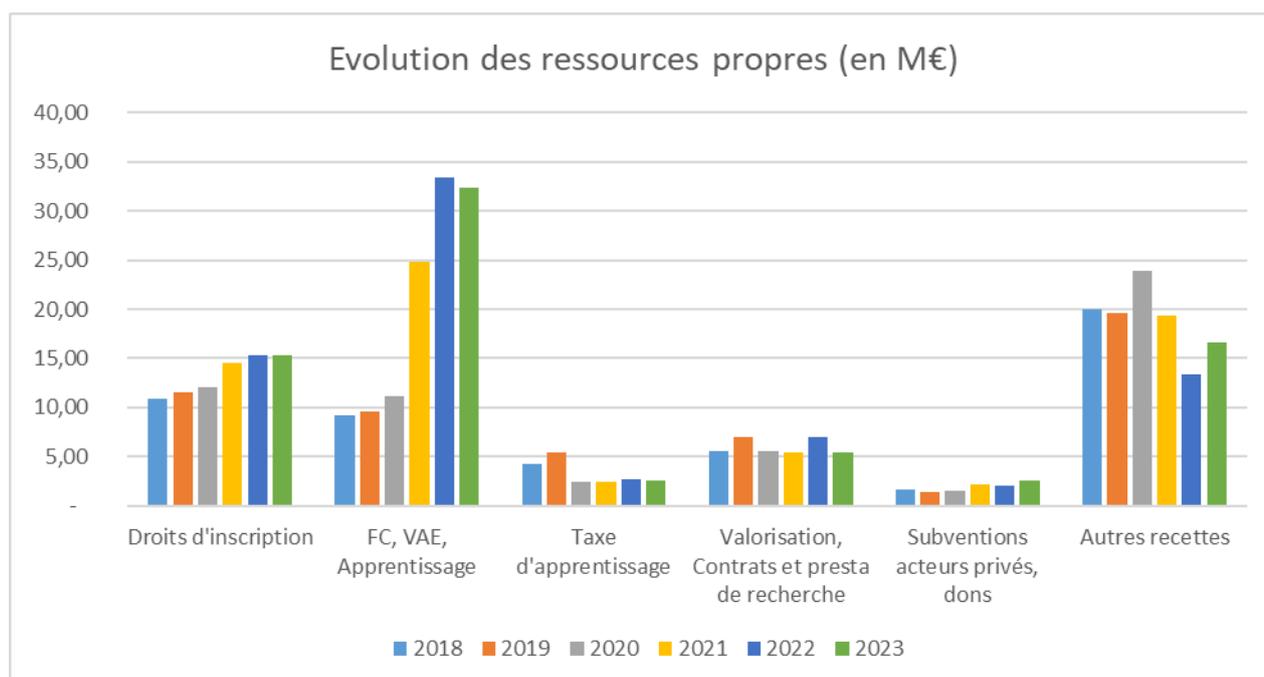
**S'agissant des recettes de valorisation,** les encaissements sont bien inférieurs à la prévision (6,11 M€ de prévus pour 4,75 M€ d'encaissés), inférieurs à leur niveau de l'an passé. Si le volume des contrats conclus reste similaire, l'établissement constate des difficultés croissantes pour obtenir le paiement des partenaires dans les délais impartis, ce qui a été couplé cette année à des difficultés en termes de ressources humaines du côté de l'université pour pouvoir facturer l'ensemble des prestations dans les temps.

**S'agissant des subventions des acteurs privés,** celles-ci s'élèvent à 2,50 M€ en 2023, soit un montant inférieur de 1,12 M€ à la prévision. Ce décalage s'explique par des recettes de certificats d'économie d'énergie moins importantes que prévu de 0,24 M€, et par des versements attendus de partenaires privés qui n'ont pas été constatés en 2023 (0,20 M€ attendu du GIE Nancyclotep au titre du projet CPER IRM non perçu). Les encaissements sur ce type de recettes sont toutefois en hausse par rapport à 2023 (+1,13 M€) portés par les subventions privées en hausse sur les projets de recherche (+0,78 M€ pour atteindre 1,37 M€ en 2023).

Enfin, concernant les autres recettes, celles-ci sont plus élevées de 1,56 M€ par rapport à la prévision, les composantes ayant sous-estimé ces recettes au détriment des recettes de formation continue qui ont été surévaluées. Ces recettes sont par ailleurs en forte hausse de 3,24 M€ par rapport à 2022, ceci s'expliquant par la comptabilisation des recettes des concours en autres recettes pour 1,60 M€, et ainsi que les versements de l'ARS pour la prise en charge des PAMSU (0,88 M€), l'université n'ayant encaissé aucune recette en 2022.

**Par rapport aux données du budget rectificatif,** le taux de réalisation des recettes propres est de 96 %. Si les autres recettes ont été plus importantes que prévu au budget rectificatif (+1,56 M€), les recettes provenant de la formation et des contrats de valorisation ont été surévaluées de respectivement 2,21 M€ et 1,36 M€, tout comme les recettes sur les projets subventionnés par un partenaire privé, pour 1,12 M€.

Si on analyse la variation des recettes depuis 2018, on relève la part très importante des recettes provenant de la formation (droit d'inscription, FC, apprentissage, TA) qui après avoir beaucoup augmenté portées par l'apprentissage, stagnent à présent, au contraire des dépenses, ce qui sera vu dans la partie suivante.



Il est possible de donner une analyse plus fine de la destination des recettes obtenues en donnant le détail des financements sur projets pluriannuels.

### 1.2.5. Les recettes sur opérations pluriannuelles

Dans ce paragraphe, un focus est réalisé uniquement sur les opérations pluriannuelles sans distinguer la nature des financements. **Les encaissements sur opérations pluriannuelles s'élèvent à 96,22 M€, ce qui représente 13,9 % des encaissements réalisés. En 2023, ce sont 9,56 M€ de recettes prévues sur projet pluriannuel qui n'ont pas été encaissées.** La réalisation des recettes est détaillée ci-après selon leur destination à partir des données des tableaux 9.

RECETTES (en M d'€) sur Opérations Pluriannuelles	CF 2022	BR 2023	CF 2023	Non encaissées	Taux d'exécution	Variation en € CF 23 / 22	Variation en % CF 23 / 22
Contrats de Recherche	45,30	56,47	51,54	4,93	91%	6,24	13,8%
Contrats de Formation Continue	1,72	1,97	1,50	0,47	76%	-0,22	-12,9%
Contrats d'enseignement	23,78	21,86	20,50	1,36	94%	-3,28	-13,8%
Opérations d'investissement	36,32	25,48	22,69	2,80	89%	-13,63	-37,5%
<i>Dont Opérations Campus et PPP</i>	6,18	5,91	5,91	0,00	100%	-0,27	-4,4%
<i>Dont Opérations Immobilières</i>	28,16	16,68	14,04	2,64	84%	-14,12	-50,1%
<i>Dont autres op. d'investissement</i>	1,97	2,89	2,74	0,15	95%	0,77	38,8%
<b>TOTAL Opérations pluriannuelles</b>	<b>107,12</b>	<b>105,78</b>	<b>96,22</b>	<b>9,56</b>	<b>91%</b>	<b>-10,90</b>	<b>-10,2%</b>

**Parmi les contrats de recherche**, les recettes s'élèvent à 51,54 M€, inférieures de 4,93 M€ à la prévision, ceci étant notamment dû à une surestimation de 1,66 M€ des recettes des contrats de valorisation suivis sur projets pluriannuels ; d'une perception moindre que prévu pour 1,34 M€ de la tranche 2023 des PEPR et d'une surestimation des recettes de l'ANR au titre de l'appel à projets générique pour 0,75 M€.

**Parmi les contrats d'enseignement**, l'écart est de 1,36 M€ par rapport à la prévision. Ceci s'explique principalement par le fait que l'avance de 0,46 M€ attendue de la part de la CDC au titre du projet Amphy n'a pas été perçue en 2023.

**Concernant les opérations immobilières**, les encaissements ont été de 2,80 M€ inférieurs aux prévisions. Ceci s'explique par le fait que 1,36 M€ attendu de l'Europe au titre du financement du DataCenter Mutualisé Lorrain (DCML) n'a pas été perçu sur 2023. De la même manière, les avances de 1,20 M€ attendues des deux métropoles au titre des CPER 21-27 n'ont pas été constatées en 2023.

Les recettes prévues en 2023 et qui n'ont pas fait l'objet d'un encaissement seront reprogrammées sur l'exercice 2024 au prochain budget rectificatif.

**Pour finir sur les recettes budgétaires, leur évolution depuis 2017 est retracée dans le tableau ci-dessous.**

**En conclusion, on peut relever que, depuis 2017, les recettes de l'établissement sont en hausse de plus de 110 M€.**

La SCSP représente près de la moitié de cette hausse sur cette période (+ 52,82 M€), cette hausse est d'ailleurs d'un niveau inédit en 2023, avec une progression de 17,41 M€ (+3,4 %), ce qui est principalement dû à la prise en charge de la compensation de la revalorisation du point d'indice actée en 2022 et 2023, compensation qui n'est que partielle s'agissant de la revalorisation décidée en 2023.

Les ressources propres apparaissent également en hausse sur les dernières années, de plus de 30 M€, porté notamment par les ressources de formation. Cependant, on observe à présent des hausses d'un niveau moins important de celui qui a pu être connu entre 2017 et 2021 (+11,8 % de hausse moyenne sur 2017-2021 contre 3,41 % sur 2021-2023).

Concernant les subventions de l'État, si celles-ci apparaissent en baisse en 2023 par rapport à 2022 en raison de la baisse des financements sur les projets immobiliers, il n'en demeure pas moins que ces financements sont en importante hausse sur les sept dernières années (+22M€ ; +28 %), portés par les ressources nouvelles sur les différents PIA et programmes France 2030.

Les autres subventions publiques, bien que suivant une tendance haussière, sont celles qui ont le moins varié sur les derniers exercices, l'augmentation moyenne étant inférieure à 2 %.

Recettes encaissées (en M€)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Croissance annuelle moyenne
SCSP	476,3	483,66	485,17	493,73	501,56	511,71	529,12	1,8%
Subv. État (*)	15,34	31,55	15,3	21,99	26,45	43,47	37,93	16,3%
Autres subv. publiques	41,46	39,36	38,29	35,93	44,25	53,2	45,3	1,5%
Ressources propres dont CVEC	47,51	52,24	58,29	61,21	73,72	76,34	78,83	8,8%
<b>TOTAL</b>	<b>580,61</b>	<b>606,81</b>	<b>597,05</b>	<b>612,87</b>	<b>645,99</b>	<b>684,72</b>	<b>691,17</b>	<b>2,9%</b>

*(\*) les données relatives aux recettes sur les programmes d'investissement d'avenir/France 2030 perçues avant 2023 ont été replacées dans les subventions État*

### 1.3 Les dépenses budgétaires en Autorisations d'Engagement (AE) et Crédits de Paiement (CP)

Le budget d'AE 2023 de 693,27 M€ a été consommé à plus de 98 %, soit 681,81 M€. Les AE de personnel représentent 78 % des engagements, le fonctionnement 16 % et l'investissement 6 %. 87 % des AE non engagées proviennent des opérations pluriannuelles (9,98 M€ sur 11,46 M€) alors qu'elles ne représentent que 13 % des engagements. Les AE ont augmenté de 26,94 M€ par rapport à 2022, ceci étant essentiellement dû à l'augmentation des dépenses sur la masse salariale (+23,51 M€, soit +8,8 %) et sur le fonctionnement (+6,20 M€, soit +6,1 %), ceci masquant la baisse des engagements en investissement (-2,78 M€, -6,5 %).

Le budget de CP 2023 de 704,35 M€ a été engagé à 99 %, soit 696,48 M€. Les CP de personnels représentent 77 % des paiements, le fonctionnement 15 % et l'investissement 8 %. Le non réalisation est portée principalement par les opérations pluriannuelles pour 9,64 M€, les paiements sur le fonctionnement courant ayant en parallèle été sous-estimés de 1,77 M€.

À noter que les CP sont en hausse de 31,71 M€ par rapport à 2022 (+4,8 %) dont 23,51 M€ proviennent des dépenses de personnel, 9,11 M€ du fonctionnement (+9,3 %), les dépenses d'investissement étant en légère baisse de 0,92 M€ (-1,7 %).

Le tableau ci-dessous synthétise les données en AE et CP des trois enveloppes de dépenses.

AE et CP - TOUTES ENVELOPPES (en M d'€)	CF 2022	BR 2023	CF 2023	Non consommées	Taux d'exécution	Variation en € CF 23 / 22	Variation en % CF 23 / 22
<b>Autorisations d'engagement</b>	<b>654,87</b>	<b>693,27</b>	<b>681,81</b>	<b>11,46</b>	<b>98,3%</b>	<b>26,94</b>	<b>4,1%</b>
<i>dont AE sur OP</i>	<i>88,81</i>	<i>100,58</i>	<i>90,74</i>	<i>9,84</i>	<i>90,2%</i>	<i>1,93</i>	<i>2,2%</i>
<b>Crédits de paiement</b>	<b>664,78</b>	<b>704,35</b>	<b>696,48</b>	<b>7,87</b>	<b>99%</b>	<b>31,71</b>	<b>4,8%</b>
<i>dont CP sur OP</i>	<i>100,58</i>	<i>115,36</i>	<i>105,72</i>	<i>9,64</i>	<i>92%</i>	<i>5,14</i>	<i>5,1%</i>

Les points suivants visent à expliquer les écarts constatés par enveloppe budgétaire sur les engagements réalisés et les crédits de paiement consommés par rapport au budget rectificatif, ainsi que leurs évolutions par rapport à 2022.

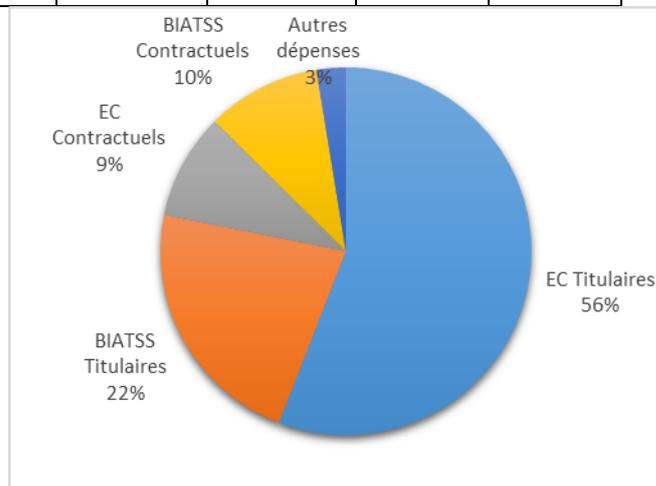
#### 1.3.1 Autorisations d'Engagement (AE) et Crédits de Paiement (CP) de Masse salariale

La consommation de crédits relatifs aux dépenses de personnels s'est élevée à 534,45 M€ en 2023, en augmentation de 23,51 M€ par rapport à 2022 (+4,6 %), soit un niveau inédit sur les dernières années. Par rapport à la prévision budgétaire faite au budget rectificatif, 1,75 M€ d'AE et CP n'a pas été consommé. Le taux d'exécution des AE et CP est de 99,7 %. L'exécution des dépenses de personnel est conforme à la prévision budgétaire réalisée au budget rectificatif. Ainsi, les CP de personnels représentent 22 % des CP non consommés en 2023, alors qu'ils constituent 77 % des CP consommés. Les taux d'exécution par plafond de masse salariale sont retracés dans le tableau ci-après.

Enveloppe de Personnel AE = CP (en M d'€)	CF 2022	BR 2023	CF 2023	Non consommés	Taux d'exécution	Variation en € CF 23 / 22	Variation en % CF 23 / 22
prise en charge sous plafond État	451,96	472,10	473,06	-0,96	100%	21,11	4,7%
prise en charge hors plafond État	58,98	64,10	61,39	2,71	96%	2,41	4,1%
<b>TOTAL AE/CP DE PERSONNEL</b>	<b>510,94</b>	<b>536,20</b>	<b>534,45</b>	<b>1,75</b>	<b>99,7%</b>	<b>23,51</b>	<b>4,6%</b>
Composant : Fonctionnement courant	487,70	510,05	509,15	0,91	100%	21,44	4,4%
Composant : Opérations pluriannuelles	23,24	26,15	25,31	0,84	97%	2,07	8,9%

**À fin 2023, les dépenses de personnels sont en augmentation de 23,51 M€ (+4,6 %) après avoir crû de 11,5 M€ (+2,3 %) en 2022.**

En 2023, la rémunération totale des titulaires (417,84 M€) représente près de 80 % des dépenses de la masse salariale (cf. graphique ci-contre). Ces dépenses sont en hausse de 15,08 M€ par rapport à 2022. Les enseignants et enseignants-chercheurs titulaires représentent 71 % de la masse salariale des titulaires, les BIATSS et autres personnels 29 %.



**Par rapport à 2022, les dépenses de masse salariale relevant du plafond État et financées par la SCSP sont en augmentation de 21,11 M€ (+4,7 %).**

Dans le détail, les dépenses pour la rémunération des titulaires, y compris les heures complémentaires suivies dans les budgets des composantes (qui apparaissent en prise en charge hors plafond État dans le tableau ci-dessus), s'élèvent à 417,84 M€ (+15,12 M€, soit +3,75 %). Les dépenses pour les personnels contractuels financés sous plafond État s'élèvent quant à elles à 52,99 M€ (+4,54 M€, +9,37 %). La rémunération des titulaires est en hausse bien que la moyenne annuelle d'ETPT titulaires sur 2023 soit en baisse de 42 par rapport à 2022 (4 552 en 2022 contre 4 510 en 2023). Ceci explique en parallèle pourquoi on observe une hausse beaucoup plus importante en pourcentage sur les personnels contractuels, dont les rémunérations sont en hausse, mais également plus nombreux, du fait du remplacement de personnels titulaires par des postes contractuels.

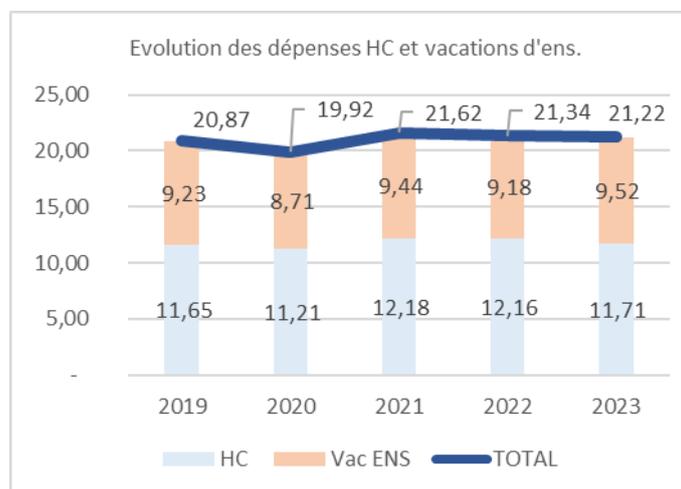
Les dépenses de masse salariale relevant du plafond État sont en augmentation, ce qui est principalement dû aux revalorisations du point d'indice 2022, pour l'extension en année pleine, et 2023 pour un impact de 10 M€, à l'impact de la prime de précarité dont le coût est de 1,59 M€ pour la masse salariale prise en charge sous plafond État, mais également aux revalorisations LPR, estimées à 3,50 M€, au GVT solde sur 2023 estimé à 2 M€. Les autres sources de hausse (repyramidage des EC, extension en année pleine de la revalorisation de la filière administrative, revalorisation des catégories B, revalorisation des bas salaires, primes HU...) expliquent le reste de la différence.

**Les dépenses de personnels hors plafond État et principalement prises en charge par les budgets propres des entités, dont les heures complémentaires, sont en augmentation 2,41 M€ (+4,1 %) par rapport à 2022.**

Les dépenses de personnel suivies sur les budgets de fonctionnement courant des entités augmentent de 0,34 M€ par rapport à 2022, étant entendu que les dépenses de personnel de LUE dévolu étaient suivies en 2022

pour 1,21 M€ dans le fonctionnement courant de l'établissement. À périmètre constant, les dépenses de personnel suivies sur le fonctionnement courant des composantes sont donc en augmentation de 1,55 M€, tandis que les augmentations dues aux opérations pluriannuelles sont de 0,86 M€ une fois ce retraitement effectué. Cette augmentation trouve essentiellement sa source dans l'application des différentes mesures de revalorisation, et de l'augmentation du nombre de personnels rémunérés sur ressources propres, en particulier dans les budgets de fonctionnement courant des composantes.

**En complément, le montant des heures complémentaires et des vacances d'enseignement s'élève à 21,22 M€.** Ce chiffre est en baisse de 0,12 M€ par rapport à 2022, quand bien même le montant de l'heure complémentaire a été réévalué compte tenu de la hausse de valeur du point d'indice. À noter le volume plus important de dépenses pour des vacances d'enseignement tandis que les heures complémentaires sont en baisse.



Le tableau ci-après reprend les données présentées dans le tableau 9 relatif aux opérations pluriannuelles.

Enveloppe de Personnel (en M d'€) sur Opérations Pluriannuelles	CF 2022	BR 2023	CF 2023	Non consommés	Taux d'exécution	Variation en € CF 23 / 22	Variation en % CF 23 / 22
Contrats de Recherche	18,18	19,76	19,29	0,47	98%	1,11	6,1%
Contrats de Form. Continue	0,23	0,42	0,37	0,04	90%	0,14	61,9%
Contrats d'enseignement	4,41	5,56	5,22	0,34	94%	0,81	18,4%
Op. pluri. d'investissement	0,42	0,41	0,43	-0,01	104%	0,01	1,7%
<b>TOTAL Opérations pluriannuelles</b>	<b>23,24</b>	<b>26,15</b>	<b>25,31</b>	<b>0,84</b>	<b>97%</b>	<b>2,07</b>	<b>8,9%</b>

**Pour les opérations pluriannuelles**, les dépenses de masse salariale sont en hausse de 2,07 M€ par rapport à 2023. Si on inclut dans la comparaison les dépenses effectuées sur LUE pérennisé en 2022, cette hausse n'est plus que de 0,86 M€, les dépenses de personnel sur les contrats de recherche étant alors stables. Les principales augmentations concernent ainsi les contrats d'enseignement (+0,81 M€, +18,4 %) portées par le projet PLEIADES (+0,37 M€), les projets PACTE (+0,28 M€), E&T (+0,16 M€) et ORION (+0,11 M€).

### 1.3.2 Autorisations d'Engagement en investissement

**Le montant des autorisations d'engagement en investissement consommées au cours de l'exercice 2023 est de 40,18 M€ et représente 5,9 % des AE consommées. Le taux d'exécution des AE d'investissement est de 91 %.** À fin 2023, ce sont 3,82 M€ d'AE d'investissement prévues au budget rectificatif qui n'ont pas été consommées. La consommation des crédits d'AE en investissement est retracée dans le tableau ci-après :

Enveloppe d'Investissement AE (en M d'€)	CF 2022	BR 2023	CF 2023	Non consommées	Taux d'exécution	Variation en € CF 23 / 22	Variation en % CF 23 / 22
dont Fonctionnement courant	8,38	9,63	7,97	1,67	83%	-0,42	-5,0%
dont Opérations pluriannuelles	34,57	34,37	32,21	2,15	94%	-2,36	-6,8%
<b>TOTAL AE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>42,96</b>	<b>44,00</b>	<b>40,18</b>	<b>3,82</b>	<b>91%</b>	<b>-2,78</b>	<b>-6,5%</b>

Concernant le budget d'AE prévu au budget rectificatif pour les dépenses courantes d'investissement, les consommations se sont élevées à 7,97 M€, inférieures de 0,42 M€ à leur niveau de 2022, et en baisse de 1,20 M€ par rapport à 2021. Ceci traduit la trajectoire à la baisse des engagements en investissement par les composantes de l'établissement, au détriment des dépenses de personnel et de fonctionnement qui sont en augmentation. Les consommations sont de 1,67 M€ inférieures aux prévisions, les composantes ayant fait le choix de déporter la réalisation de certains achats prévus sur la fin d'année sur les exercices suivants.

Pour les dépenses d'investissement sur opérations pluriannuelles, les consommations d'AE se sont élevées à 32,21 M€, soit une diminution de 2,15 M€ par rapport à 2022, ce qui constitue une baisse de près de 7 %, qui se situe essentiellement sur les opérations d'investissement (cf. tableau ci-après).

AE d'Investissement (en M d'€) sur Opérations Pluriannuelles	CF 2022	BR 2023	CF 2023	Non consom- mées	Taux d'exécuti- on	Variation en € CF 23 / 22	Variation en % CF 23 / 22
Contrats de Recherche	6,24	7,32	6,74	0,58	92%	0,50	8,0%
Contrats de Formation Continue	0,16	0,23	0,16	0,07	69%	0,00	2,1%
Contrats d'enseignement	3,17	3,01	2,59	0,42	86%	-0,58	-18,4%
Opérations d'investissement	25,00	23,81	22,73	1,08	95%	-2,28	-9,1%
<i>Dont Opérations Campus et PPP</i>	<i>0,01</i>	<i>0,06</i>	<i>0,02</i>	<i>0,04</i>	<i>27%</i>	<i>0,01</i>	<i>69,9%</i>
<i>Dont Opérations Immobilières</i>	<i>20,15</i>	<i>19,58</i>	<i>19,30</i>	<i>0,28</i>	<i>99%</i>	<i>-0,85</i>	<i>-4,2%</i>
<i>Dont autres opérations d'investissement</i>	<i>4,85</i>	<i>4,17</i>	<i>3,41</i>	<i>0,76</i>	<i>82%</i>	<i>-1,44</i>	<i>-29,7%</i>
<b>TOTAL Opérations pluriannuelles</b>	<b>34,57</b>	<b>34,37</b>	<b>32,21</b>	<b>2,15</b>	<b>94%</b>	<b>-2,36</b>	<b>-6,8%</b>

Au 31 décembre 2023, ce sont 2,15 M€ d'AE prévues qui n'ont pas été consommées sur des opérations pluriannuelles, soit un taux d'exécution de 94 %.

Les engagements les plus importants ont été réalisés pour les opérations immobilières hors Plan Campus. Les engagements se sont ainsi élevés à 19,30 M€, soit un excellent taux d'exécution à 99 %. Les engagements en investissement immobilier sont restés soutenus en 2023 comme ils l'ont été sur l'exercice précédent.

Les principaux engagements réalisés en 2023 s'élèvent à :

- 7,23 M€ au titre des travaux réalisés en vue de faire gagner nos bâtiments en efficacité énergétique, dont 3,16 M€ sur le programme Résilience 2 financé par l'État, 2,06 M€ pour les travaux sur l'IUT de St Avold, et 0,87 M€ pour des engagements complémentaires sur le Plan France Relance (révisions, avenants) ;
- 1,58 M€ au titre des travaux sur l'amphithéâtre K02 du CLSH ;
- 1,40 M€ au titre des travaux relatifs au mur d'escalade du Saulcy, financé pour partie par la mobilisation des reliquats de la CVEC
- 1,01 M€ au titre du projet de réhabilitation du bâtiment J sur le Campus Carnot-Ravinelle, projet pour lequel l'établissement réalise un apport de 2 M€.

Pour les autres opérations d'investissement hors immobilier, les engagements se sont élevés à 3,41 M€ pour une prévision de 4,17 M€ effectuée au budget rectificatif. Les principaux engagements concernent des petits travaux d'investissement et achats d'équipements effectués par les composantes pour 0,90 M€, les achats de véhicules électriques dans le cadre du fonds Transition écologique pour 0,41 M€, l'achat d'équipements pour le DCML pour 0,46 M€ ou encore de matériels dans le cadre du plan sûreté pour 0,47 M€. Le principal décalage entre la prévision et l'exécution constatée au compte financier résulte du report de l'achat de certains équipements dans le cadre de Lothaire pour 0,22 M€.

**Pour les contrats de recherche**, le taux d'exécution atteint 92 % également, avec 6,74 M€ d'AE d'investissement consommées, pour une prévision de 7,32 M€ faite au budget rectificatif. Les engagements en investissement ont été portés par d'importantes commandes notamment sur le projet MolAI4Cryo pour 1,63 M€, ou pour le projet CPER MAT-GE pour lequel 1,22 M€ d'engagement en investissement a été réalisé.

**Pour les contrats d'enseignement**, les consommations d'AE d'investissement se sont élevées à 2,59 M€, dont 1,47 M€ sur les projets PACTE, soit un taux de consommation des AE d'investissement de 86 %. Le principal décalage entre la prévision et les consommations concerne également ces mêmes projets PACTE, pour lesquels 0,27 M€ d'investissement prévu n'a pas donné lieu à consommation.

En conclusion, il faut signaler que les engagements en investissement sont en légère baisse, en particulier sur les autres opérations d'investissement, en raison de la fin des opérations sur appel à projets collégiums et pôles scientifiques, et qui étaient financées via le fonds de roulement.

### 1.3.3 Crédits de Paiement en investissement

**Le montant des crédits de paiement d'investissement consommés au cours de l'exercice 2023 est de 54,55 M€ et représente près de 8 % des CP consommés par l'établissement. Le taux d'exécution des CP d'investissement est de 93 %. Ceci représente une surbudgétisation de 4,11 M€ au niveau de l'établissement.**

Enveloppe d'Investissement CP (en M d'€)	CF 2022	BR 2023	CF 2023	Non consommées	Taux d'exécution	Variation en € CF 23 / 22	Variation en % CF 23 / 22
dont Fonctionnement courant	8,40	8,26	8,42	-0,16	102%	0,01	0,2%
dont Opérations pluriannuelles	47,06	50,39	46,13	4,26	92%	-0,93	-2,0%
<b>TOTAL CP D'INVESTISSEMENT</b>	<b>55,46</b>	<b>58,65</b>	<b>54,55</b>	<b>4,11</b>	<b>93%</b>	<b>-0,92</b>	<b>-1,7%</b>

**Les consommations de CP d'investissement entre 2022 et 2023 sont relativement stables, en légère baisse de 1,7 %. Si on neutralise l'impact des opérations immobilières, les consommations de CP d'investissement sont en augmentation de 2,72 M€ par rapport à 2022 (14,86 M€ en 2023 contre 12,13 M€ en 2022), pour revenir au niveau qui était le leur en 2021 (14,51 M€).**

**Par rapport aux données du budget rectificatif, on constate que les consommations de CP pour des dépenses courantes d'investissement ont été très légèrement supérieures à ce qui avait été prévu au budget rectificatif.** Ce sont 8,42 M€ de CP pour les dépenses courantes d'investissement qui ont été consommés, un chiffre stable depuis 2021. Cependant, compte tenu des engagements en baisse (voir paragraphe précédent), ces dépenses courantes d'investissement devraient être amenées à diminuer sur l'exercice suivant.

**Concernant les projets suivis sur des opérations pluriannuelles, on constate un taux d'exécution à 92 %, pour 4,26 M€ de CP d'investissement non consommés par rapport aux prévisions.** Le tableau ci-après permet de détailler les écarts et les taux d'exécution.

CP d'investissement (en M d'€) sur Opérations Pluriannuelles	CF 2022	BR 2023	CF 2023	Non consomm ées	Taux d'exécutio n	Variation en € CF 23 / 22	Variation en % CF 23 / 22
Contrats de Recherche	6,38	7,72	6,74	0,98	87%	0,35	5,5%
Contrats de Formation Continue	0,17	0,26	0,18	0,07	71%	0,02	9,9%
Contrats d'enseignement	2,61	3,99	3,14	0,84	79%	0,54	20,7%
Opérations d'investissement	37,91	38,43	36,07	2,36	94%	-1,84	-4,9%
<i>Dont Opérations Campus et PPP</i>	<i>1,71</i>	<i>1,85</i>	<i>1,75</i>	<i>0,09</i>	<i>95%</i>	<i>0,05</i>	<i>2,8%</i>
<i>Dont Opérations Immobilières</i>	<i>33,22</i>	<i>30,84</i>	<i>29,52</i>	<i>1,32</i>	<i>96%</i>	<i>-3,70</i>	<i>-11,1%</i>
<i>Dont autres opérations d'investissement</i>	<i>2,98</i>	<i>5,74</i>	<i>4,79</i>	<i>0,95</i>	<i>84%</i>	<i>1,81</i>	<i>61,0%</i>
<b>TOTAL Opérations pluriannuelles</b>	<b>47,06</b>	<b>50,39</b>	<b>46,13</b>	<b>4,26</b>	<b>92%</b>	<b>-0,93</b>	<b>-2,0%</b>

Les CP sur opérations pluriannuelles représentent près de 85 % des dépenses d'investissement de 2023. De la même manière que pour les AE d'investissement, les consommations de CP **les plus importantes se font sur les opérations immobilières**, mais dans une plus grande proportion dans la mesure où ces consommations découlent en grande partie des importants engagements réalisés en 2021 et 2022.

**Sur ces opérations immobilières**, les CP se sont élevés à 29,52 M€. Ceux-ci sont inférieurs de 2,31 M€ à la prévision faite au budget rectificatif. L'essentiel du décalage provient du Plan France Relance pour lequel les CP en investissement ont été surestimés de 1 M€. Parmi les principales opérations ayant donné lieu à paiement, on peut citer le même Plan France Relance pour lequel 9,80 M€ de CP d'investissement ont été consommés (dont 1,59 M€ en autofinancement), les travaux effectués sur le Saulcy financés par le CPER pour lequel 5,26 M€ de CP ont été consommés ou encore le projet CPER Campus Carnot Ravinelle qui a donné lieu à 2,36 M€ de paiements.

**S'agissant des autres opérations d'investissement, les consommations de CP se sont élevées à 4,79 M€, soit inférieures de 0,95 M€ à la prévision effectuée au budget rectificatif.** Ce décalage provient du décalage de paiement d'équipements d'urbanisation sur le DCML pour 0,34 M€, ainsi que du décalage de 0,15 M€ de dépenses sur le plan de sûreté. Les principales opérations ayant donné lieu à consommation sont les équipements du DCML (1,31 M€), les petits travaux et équipements des composantes (1,58 M€) ainsi que l'achat et l'installation d'équipements dans le cadre du plan de sûreté (0,46 M€). Par rapport à 2022, les dépenses d'investissement sur ces projets sont en hausse, portées par les achats pour le DCML (+1,25 M€) et les petits travaux et équipements des composantes (+0,63 M€) provenant pour l'essentiel d'engagements effectués sur les exercices précédents.

**Pour les projets suivis sur l'enveloppe recherche**, les consommations de CP se sont élevées à 6,74 M€, ce qui représente 0,98 M€ de CP d'investissement non consommé, pour un taux d'exécution de 87 %. Ceci résulte de sous-consommation sur plusieurs projets, dont 0,25 M€ de CP prévu sur le projet CPER IRM. S'agissant des plus importantes consommations de CP, celles-ci se retrouvent sur les projets MolAI4Cryo avec l'achat d'un cryomicroscope pour 1,63 M€, ainsi que sur les CPER MAT-GE ou GENI pour respectivement 0,33 M€ et 0,35 M€ de CP d'investissement.

**Pour les contrats d'enseignement**, les consommations de CP se sont élevées à 3,14 M€ pour des prévisions qui étaient de 3,99 M€, pour un taux d'exécution de 79 %. La principale source du décalage provient des projets PACTE, pour lesquels 2,37 M€ de CP d'investissement avaient été prévus, et seul 1,81 M€ a été consommé.

#### 1.3.4 Autorisations d'Engagement en Fonctionnement

**Le montant des autorisations d'engagement en fonctionnement consommées au cours de l'exercice 2023 est de 107,17 M€, pour un taux d'exécution de 95 %. Cela représente 6,20 M€ de consommation d'AE de**

fonctionnement supplémentaires par rapport à 2022, soit une augmentation de plus de 6 %. Les AE de fonctionnement représentent un peu plus de 15 % des AE totales consommées par l'établissement. Fin 2023, ce sont 5,89 M€ d'AE de fonctionnement prévues qui n'ont pas été consommées (cf. tableau ci-après).

Enveloppe de Fonctionnement AE (en M d'€)	CF 2022	BR 2023	CF 2023	Non consommés	Taux d'exécution	Variation en € CF 23 / 22	Variation en % CF 23 / 22
dont Fonctionnement courant	69,97	73,01	73,96	-0,95	101%	3,98	5,7%
dont Opérations pluriannuelles	30,99	40,06	33,21	6,84	83%	2,22	7,2%
<b>TOTAL AE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>100,97</b>	<b>113,06</b>	<b>107,17</b>	<b>5,89</b>	<b>95%</b>	<b>6,20</b>	<b>6,1%</b>

Pour détailler les consommations d'AE de fonctionnement en 2023, il est utile de distinguer les dépenses engagées sur projets pluriannuels et les dépenses courantes.

*a) Les engagements des dépenses de fonctionnement courant (hors opérations pluriannuelles)*

En 2023, les engagements pour des dépenses de fonctionnement courant sont en augmentation de 3,98 M€ par rapport à 2022. Ces augmentations sont entièrement dues à des hausses sur les dépenses relevant de l'EMEB (entretien, maintenance et exploitation des bâtiments). Les engagements sont globalement en hausse de 5,04 M€ sur ces dépenses, dont 4,48 M€ proviennent de la hausse sur les fluides. Les engagements pour les dépenses de fluides s'élèvent à 18,27 M€, contre 13,80 M€ en 2022, soit une hausse de plus de 30 %.

Ces augmentations sont légèrement tempérées par une hausse des sommes retenus au titre des frais de gestion.

Le montant des AE pouvant être amené à fluctuer d'un exercice à l'autre selon la durée des engagements conclus, la comparaison des consommations entre 2022 et 2023 sera davantage commentée sur le paragraphe dédié aux CP de fonctionnement.

Par rapport aux données du budget rectificatif, les dépenses de fonctionnement courant ont été légèrement supérieure de 0,95 M€ aux prévisions effectuées.

*b) Les engagements des dépenses de fonctionnement sur opérations pluriannuelles*

Concernant les opérations pluriannuelles, les consommations d'AE de fonctionnement s'élèvent à 33,21 M€. Celles-ci représentent près du tiers des engagements de l'année en fonctionnement. Le taux d'exécution est de seulement 83 %.

Par rapport au budget rectificatif, ce sont 6,84 M€ d'AE de fonctionnement prévues au budget des opérations pluriannuelles qui n'ont pas été engagées. **Ces opérations étant éligibles aux reports de crédits lorsqu'elles ne sont pas terminées, on constate une baisse de qualité de la programmation budgétaire sur ces opérations.** Le tableau ci-après détaille ces éléments par grandes catégories d'opérations.

AE de Fonctionnement (en M d'€) sur Opérations Pluriannuelles	CF 2022	BR 2023	CF 2023	Non consommées	Taux d'exécution	Variation en € CF 23 / 22	Variation en % CF 23 / 22
Contrats de Recherche	14,88	21,64	16,86	4,78	78%	1,97	13,3%
Contrats de Formation Continue	0,62	0,85	0,75	0,10	88%	0,13	21,5%
Contrats d'enseignement	10,83	13,18	11,10	2,08	84%	0,28	2,5%
Autres opérations d'investissement	4,66	4,39	4,50	-0,12	103%	-0,16	-3,4%
<b>TOTAL Opérations pluriannuelles</b>	<b>30,99</b>	<b>40,06</b>	<b>33,21</b>	<b>6,84</b>	<b>83%</b>	<b>5,01</b>	<b>7,2%</b>

Les principaux décalages se situent sur les contrats de recherche, pour lesquels 4,78 M€ d'AE de fonctionnement n'ont pas été consommées, et sur les contrats d'enseignements, où 2,08 M€ d'AE budgétées n'ont pas donné lieu à engagement. Ceci est dû à une sous-consommation généralisée des AE de fonctionnement prévues sur la plupart des opérations suivies de manière pluriannuelle.

### 1.3.5 Crédits de Paiement en Fonctionnement

**Le montant des crédits de paiement en fonctionnement consommés au cours de l'exercice 2023 est de 107,48 M€, soit 15 % des CP. Il est en augmentation de 9,3 % par rapport à 2022 (+9,11 M€).**

**Le taux d'exécution des CP de fonctionnement est de 98 %, ce qui est un très bon taux d'exécution. Ainsi, au 31 décembre 2023, 2,02 M€ de CP budgétés n'ont pas été consommés (cf. tableau ci-dessous), ce qui correspond à quelques jours de dépenses de fonctionnement sur la fin d'année.**

Enveloppe de Fonctionnement CP (en M d'€)	CF 2022	BR 2023	CF 2023	Non consommés	Taux d'exécution	Variation en € CF 23 / 22	Variation en % CF 23 / 22
dont Fonctionnement courant	68,09	70,68	73,20	-2,52	104%	5,11	7,5%
dont Opérations pluriannuelles	30,28	38,82	34,28	4,54	88%	4,00	13,2%
<b>TOTAL CP DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>98,37</b>	<b>109,50</b>	<b>107,48</b>	<b>2,02</b>	<b>98%</b>	<b>9,11</b>	<b>9,3%</b>

De prime abord, il faut signaler que les consommations de CP de fonctionnement sur les opérations pluriannuelles ont été surestimées, alors qu'à contrario, les dépenses sur le fonctionnement courant ont été sous-estimées de 2,52 M€.

Pour mettre en lumière les écarts par rapport aux prévisions et faire une comparaison entre 2022 et 2023, il convient d'analyser séparément les dépenses réalisées sur le budget de fonctionnement courant de celles réalisées sur les opérations pluriannuelles.

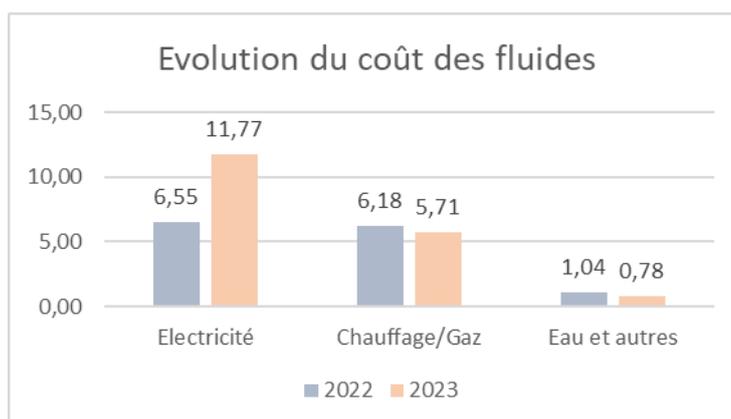
#### a) Les paiements de dépenses de fonctionnement courant (hors opérations pluriannuelles)

**Les consommations de CP sur les dépenses de fonctionnement courant s'élèvent à 73,20 M€, soit un dépassement de la prévision de 2,52 M€. Ils représentent 68 % des CP de fonctionnement de l'année. Ce montant est en augmentation de 5,11 M€ par rapport au compte financier de 2022 (+7,5 %). À la différence des AE qui peuvent plus fortement varier en fonction des engagements effectués, les consommations de CP permettent de mieux comparer les exercices entre eux.**

**Les dépenses de fonctionnement qui concernent les bâtiments (maintenance, nettoyage, fluides...) sont en augmentation en 2023 de 4,82 M€ par rapport à 2022 (+18 %), et atteignent 32,10 M€. L'essentiel de cette augmentation provient des fluides, en hausse de 4,49 M€ en 2023 pour atteindre 18,26 M€ (+33 % par rapport à 2022).**

Les dépenses d'électricité se sont élevées à 11,77 M€ en 2023, soit une hausse du coût de 80 % par rapport à 2022 (+5,23 M€) tandis que les dépenses de chauffage et gaz sont en légère baisse de près de 8 % (-0,47 M€), tout comme les consommations d'eau, en baisse de 25 % (-0,27 M€).

Concernant l'énergie, on constate en parallèle une baisse des consommations calculées en MWh pour l'électricité (-8 %) et le chauffage (-21 %) sur la période, ce qui a permis de tempérer la hausse des coûts.



Les dépenses de nettoyage sont, quant à elles, en baisse par rapport à 2022, pour s'élever à 4,28 M€ (-0,52 M€), ces dépenses étant en revanche prévues en hausse en 2024 du fait de la hausse du coût de ce type de prestation. Les dépenses de maintenance, dont celles relevant du plan annuel de maintenance, s'élèvent à 5,66 M€ en 2023, en baisse de 0,37 M€ par rapport à 2022 (-6 %).

Parmi les autres hausses constatées sur les dépenses de fonctionnement courant en 2023, on relève une **hausse de 1,46 M€ des dépenses des composantes de formation**, qui s'élèvent à **25,24 M€ (+5 %)**, ainsi que les **dépenses de fonctionnement supportées par les directions**, en **hausse de 1,11 M€** pour atteindre **16,52 M€ (+6 %)**, la principale hausse étant dû aux dépenses du CASE et FSDIE financés sur la CVEC (+0,45 M€). Les dépenses **courantes de fonctionnement des laboratoires sont quant à elles stables à 7,58 M€**. L'évolution à la hausse des dépenses courantes de fonctionnement est en grande partie due à l'inflation (+5,1 % hors énergie en 2023).

Ces augmentations de dépenses sont en partie atténuées par une augmentation des frais de gestion perçus par l'université, perçus sur des projets qui ont été justifiés par l'université aux différents financeurs qui permettent le prélèvement desdits frais.

*b) Les dépenses de fonctionnement sur opérations pluriannuelles*

**Les dépenses sur opérations pluriannuelles représentent 32 % des CP de fonctionnement, elles sont également en augmentation de près de 13 % par rapport à 2022, pour s'élever à 34,28 M€ (+4,00 M€).**

À fin 2023, ce sont 4,54 M€ de CP de fonctionnement prévus sur les opérations pluriannuelles qui n'ont pas été consommés, soit un taux d'exécution de seulement 88 %. Ceci est détaillé dans le tableau ci-dessous.

CP de Fonctionnement (en M d'€) sur Opérations Pluriannuelles	CF 2022	BR 2023	CF 2023	Non consommés	Taux d'exécution	Variation en € CF 23 / 22	Variation en % CF 23 / 22
Contrats de Recherche	14,75	19,94	17,61	2,32	88%	2,87	19,4%
Contrats de Formation Continue	0,62	0,83	0,77	0,06	92%	0,15	23,8%
Contrats d'enseignement	10,63	12,94	11,08	1,86	86%	0,45	4,2%
Autres opérations d'investissement	4,27	5,11	4,81	0,29	94%	0,54	12,6%
<b>TOTAL Opérations pluriannuelles</b>	<b>30,28</b>	<b>38,82</b>	<b>34,28</b>	<b>4,54</b>	<b>88%</b>	<b>4,00</b>	<b>13,2%</b>

**Par rapport aux données du budget rectificatif, de la même manière que pour les AE de fonctionnement**, les principaux décalages se situent sur les contrats de recherche, pour lesquels 2,32 M€ de CP de fonctionnement n'ont pas été consommés, ce qui est dû à une sous-consommation généralisée des CP de fonctionnement prévus sur la plupart des opérations de recherche suivies de manière pluriannuelle. S'agissant des contrats d'enseignements, 1,86 M€ de CP budgété n'a pas donné lieu à paiement. Les principaux décalages concernent

le paiement de bourses (UFA ou ERASMUS) pour lesquels 1,35 M€ de CP de fonctionnement n'a pas été consommé. Cela résulte du fait que le nombre de bourses versées a été bien moins important qu'attendu. Pour les bourses de mobilité, cela résulte d'un nombre d'étudiants amenés à partir en mobilité moins élevé que prévu, et du fait qu'un nombre plus important est amené à partir au deuxième semestre, ce qui entrainera un déport de ces dépenses sur 2024.

Enfin, il faut préciser que tous les AE et CP non consommés des opérations pluriannuelles qui ne sont pas terminées au 31 décembre 2023 feront l'objet d'un report au premier budget rectificatif.

En conclusion, on constate en 2023 une hausse importante des dépenses en crédits de paiement (CP) de 31,71 M€ par rapport à 2022 (+4,8 %), qui fait suite à une précédente hausse de 44 M€ entre 2021 et 2022. Si, l'an passé, l'augmentation des dépenses avait surtout été portée par des dépenses en hausse sur l'investissement, tel n'est pas le cas en 2023.

En 2023, les trois quarts de l'augmentation proviennent de la **hausse des dépenses de personnel (+23,51 M€ ; + 4,6 %)** qui s'élèvent à 534,45 M€, et pour le reste, de la **hausse des dépenses de fonctionnement (+9,11 M€ ; + 9,3 %)** qui s'élèvent à 107,48 M€. **Les CP d'investissement sont quant à eux en légère baisse (-0,92 M€ ; -1,7 %)** mais restent à un niveau élevé à 54,55 M€, portés par le volume des dépenses réalisé par l'établissement sur son parc immobilier.

La hausse des dépenses de personnel provient principalement de l'application de la revalorisation du point d'indice, des mesures Guerini et de l'amélioration des rémunérations liée à la LPR, mais également de la hausse des dépenses de personnels contractuels sur projets.

La hausse des dépenses de fonctionnement provient à la fois d'une hausse des dépenses courantes, liée à la hausse des coûts liés à notre patrimoine immobilier (fluides notamment) et de l'inflation (calculée à 4,9 % en 2023). L'inflation sous-jacente - hors énergie et produits alimentaires transformés - s'est renforcée en 2023, atteignant +5,1 %, après +3,9 % en 2022.

Enfin, s'agissant des dépenses d'investissement, celles-ci restent à un niveau élevé comme l'an passé, avec des dépenses d'investissement sur le parc immobilier de plus de 30 M€ en 2023.

Si on pousse la comparaison depuis 2019, les dépenses sont en hausse de près de 100 M€ dont plus de la moitié provient de la masse salariale.

Toutes enveloppes confondues CP (en M d'€)	CF 2019	CF 2020	CF 2021	CF 2022	CF 2023	Evolution 19-23 en M€	Evolution 19-23 en %
TOTAL CP PERS.	480,80	488,30	499,45	510,94	534,45	53,66	11%
TOTAL CP INV.	33,89	31,14	35,50	55,46	54,55	20,66	61%
TOTAL CP FONC.	87,15	78,15	85,76	98,37	107,48	20,33	23%
<b>TOTAL</b>	<b>601,84</b>	<b>597,59</b>	<b>620,71</b>	<b>664,78</b>	<b>696,48</b>	<b>94,64</b>	<b>16%</b>

La hausse des dépenses sur la masse salariale ne doit pas masquer la forte hausse sur les dépenses de fonctionnement. Si celles-ci ont baissé entre 2020 et 2021 en raison des restrictions en vigueur, les niveaux d'avant crise ont été largement dépassés en 2022 et 2023, conduisant à une hausse de +23 % par rapport à 2019, le tiers de cette hausse provenant de la hausse du coût des fluides.

C'est pour limiter la hausse des dépenses de fonctionnement que l'établissement a décidé la mise en œuvre d'un ambitieux plan de rénovation de son parc immobilier, soutenu pour partie par l'État et les collectivités (CPER, France Relance), ce qui conduit à constater une consommation de CP d'investissement en hausse de 61 % par rapport à 2019.

## 2 L'équilibre financier

Le tableau d'équilibre financier (cf. tableau 4) présente l'équilibre financier qui permet de déterminer la variation de trésorerie sur l'exercice. La variation de trésorerie résulte, d'une part, du solde budgétaire découlant des autorisations budgétaires et, d'autre part, des opérations de trésorerie qui ne sont pas des opérations budgétaires mais qui affectent la trésorerie. En effet, les opérations budgétaires ne sont pas les seules à affecter la caisse de l'établissement et le solde budgétaire représente un solde intermédiaire de trésorerie. Cet état permet d'appréhender l'ensemble des enjeux de financement. Le tableau d'équilibre financier retrace donc les moyens financiers de couverture du solde budgétaire déficitaire de l'établissement par l'excédent résultant des opérations de trésorerie.

### 2.3 Solde budgétaire

**Le solde budgétaire est un solde intermédiaire de trésorerie, calculé par différence, en soustrayant les consommations en crédits de paiement aux recettes constatées sur l'exercice.**

**En raison de recettes encaissées (691,17 M€) inférieures aux décaissements (696,48 M€), le solde budgétaire de l'établissement est déficitaire de 5,31 M€.**

Du fait du fort taux de consommation de crédits de paiement (98,9 % toutes enveloppes confondues) et d'encaissement de recettes (98,6 % des recettes prévues ont été encaissées), la prévision du solde budgétaire faite au budget rectificatif est très proche de celle constatée au compte financier.

Le tableau ci-dessous détaille le solde budgétaire de l'établissement.

SOLDE BUDGETAIRE (en M€)	RECETTES	CP	SB au CF 2023	Rappel SB au BR 2023	Ecarts CF / BR	Rappel SB au CF 2022	Ecarts CF23 / CF22
Fonctionnement courant	594,950	590,764	4,186	6,285	-2,099	13,399	-9,213
Opérations pluriannuelles	96,224	105,717	-9,492	-9,576	0,084	6,547	-16,039
<b>TOTAL</b>	<b>691,174</b>	<b>696,481</b>	<b>-5,306</b>	<b>-3,291</b>	<b>-2,015</b>	<b>19,946</b>	<b>-25,252</b>

**Concernant le solde budgétaire déficitaire de l'établissement de 5,31 M€, il faut rappeler que +1,57 M€ est affecté à la couverture du remboursement du capital de l'emprunt réalisé dans le cadre des opérations en Partenariat Public-Privé (PPP), qui est une dépense non budgétaire.**

Par rapport au budget rectificatif, le solde budgétaire était attendu en déficit de 3,29 M€. L'exécution est inférieure de 2,02 M€ au compte financier du fait que les recettes prévues et non encaissées s'élèvent à 9,89 M€ et sont supérieures à la non-consommation de CP de 7,87 M€. Dans le détail, le solde budgétaire est conforme à ce qui était attendu sur les opérations pluriannuelles tandis que le solde budgétaire du budget de fonctionnement courant est moins excédentaire de 2,1 M€ par rapport à la prévision qui avait été effectuée.

**Par rapport à 2022, le solde budgétaire de l'établissement est en forte diminution (-25,25 M€). En effet, les dépenses augmentent bien plus rapidement (+31,70 M€ ; +4,8 %) que les encaissements de recettes (+6,45 M€ ; +0,9 %).**

**Le premier composant du solde budgétaire de l'établissement provient du budget de fonctionnement courant qui est de 4,19 M€.** Ce solde contribue principalement à la part du financement sur fonds propres des opérations pluriannuelles soit sur l'exercice en cours, soit sur les exercices à venir. Plus précisément, certaines opérations suivies de manière pluriannuelle sont financées par l'établissement et ses composantes (opérations immobilières financées par autofinancement, apport des composantes à titre de cofinancement sur les opérations pluriannuelles), sur la base de recettes globalisées, alors que les dépenses sont, quant à elles, prévues sur les opérations pluriannuelles. **Ainsi, en 2023, plus de 6 M€ de CP de fonctionnement**

courant ont été affectés par les composantes, pour des dépenses à venir sur des opérations pluriannuelles, ce qui abonde d'autant le solde budgétaire de l'exercice. Le décalage de ces dépenses sur des exercices ultérieurs masque le fait que l'établissement n'est pas parvenu à financer ses dépenses courantes de fonctionnement (mesures Guerini, fluides) par des ressources de l'année.

**Le deuxième composant du solde budgétaire provient des opérations pluriannuelles.** Ainsi la baisse des recettes sur opérations pluriannuelles, en particulier les recettes fléchées qui baissent de 10,58 M€ conjuguée à la hausse des dépenses sur projets de 5,14 M€ entraîne une variation à la baisse de plus de 16 M€ du solde budgétaire entre 2022 et 2023. Ce solde budgétaire déficitaire provient d'une part de l'utilisation en 2023 de préfinancements perçus sur les exercices précédents, mais également du caractère structurellement déficitaire des opérations pluriannuelles du fait du volume de plus en plus important d'opérations autofinancées par l'établissement, en particulier sur l'immobilier.

Pour les opérations pluriannuelles, le détail de la constitution du solde budgétaire excédentaire par catégorie d'opérations est donné dans le tableau ci-dessous.

<b>SOLDE BUDGETAIRE (en M d'€) des OPERATIONS PLURIANNUELLES présentées dans le tableau 10</b>	<b>RECETTES</b>	<b>CP</b>	<b>SB au CF 2023</b>	<b>Rappel SB au BR 2023</b>	<b>Ecart CF / BR</b>	<b>Rappel SB au CF 2022</b>	<b>Ecart CF23 / CF22</b>
Enveloppe Recherche	51,536	43,640	7,896	9,053	-1,157	7,455	0,441
Contrats de Formation Continue	1,500	1,324	0,176	0,462	-0,286	0,397	-0,221
Contrats d'enseignement	20,502	19,446	1,056	-0,622	1,679	5,725	-4,669
Opérations d'investissement	22,686	41,306	-18,620	-18,468	-0,152	-7,030	-11,590
<i>Dont Opérations Campus et PPP</i>	<i>5,909</i>	<i>4,390</i>	<i>1,519</i>	<i>1,419</i>	<i>0,100</i>	<i>1,649</i>	<i>-0,130</i>
<i>Dont Opérations Immobilières</i>	<i>14,037</i>	<i>29,743</i>	<i>-15,706</i>	<i>-14,413</i>	<i>-1,293</i>	<i>-5,073</i>	<i>-10,632</i>
<i>Dont autres op. d'investissement</i>	<i>2,740</i>	<i>7,174</i>	<i>-4,434</i>	<i>-5,475</i>	<i>1,041</i>	<i>-3,606</i>	<i>-0,828</i>
<b>TOTAL Opérations pluriannuelles</b>	<b>96,224</b>	<b>105,717</b>	<b>-9,492</b>	<b>-9,576</b>	<b>0,084</b>	<b>6,547</b>	<b>-16,039</b>

Pour mémoire, ce solde de -9,49 M€ inclut l'excédent de financement permettant le remboursement de l'emprunt (1,57 M€) des opérations en PPP, traité en opération non budgétaire.

**Parmi les opérations impact le solde budgétaire, on peut rappeler celles ayant les impacts les plus importants :**

- **Les intérêts versés au titre de la dévolution de LUE pour +4,58 M€ ;**
- **Les PIA SIRIUS, PLEIADES et ORION qui ont un impact de +4,50 M€** sur le solde budgétaire, du fait de la perception des avances, sans que les dépenses ne soient encore en 2023 du même niveau ;
- **Le projet Mundus Greenano** qui a fait l'objet du versement d'une importante avance de l'UE, et qui présente un solde budgétaire excédentaire de 1,54 M€ ;
- **Les avances perçues sur les appels à projets génériques de l'ANR**, qui présentent un solde budgétaire excédentaire de 1,35 M€ ;
- **La perception de soldes sur des projets européens, comme PLUS** qui présente ainsi un excédent sur le solde budgétaire de 0,87 M€, **ou Régalar**, qui présente un excédent de 0,58 M€ sur 2023, l'établissement ayant avancé les dépenses sur les exercices précédents ;
- **Les avances perçues sur les projets Résilience 2**, dont le solde budgétaire s'élève à +2,20 M€ ;

**A contrario, d'autres opérations présentent un solde budgétaire déficitaire car les dépenses réalisées en 2023 sont autofinancées par l'établissement ou elles se réalisent à partir des avances perçues sur exercices antérieurs.** À ce titre, on peut citer les opérations suivantes :

- **Les projets financés dans le cadre du Plan France Relance immobilier**, qui présentent un solde budgétaire déficitaire de 4,87 M€, cela étant lié à l'utilisation des avances perçues avant 2023 pour 3,28 M€ et par l'autofinancement de l'établissement pour 1,59 M€ ;

- **Les projets financés dans le cadre de la période probatoire de LUE qui ont un impact de – 3,41 M€**, dont les recettes correspondantes ont été encaissées sur les exercices précédents ;
- **Le projet Mol4Cryo** dont les dépenses ont été effectuées en 2023 et pour lequel le solde devrait être perçu en 2024, ce qui entraîne un impact de -1,32 M€ sur le solde budgétaire ;
- **Les projets PACTE compétences financés par la Région**, qui présentent un solde budgétaire déficitaire de 2,62 M€ du fait de l'utilisation des avances perçues en 2022 par la Région pour 1,86 M€, et par la mobilisation de l'autofinancement à titre d'apport pour 0,76 M€ ;
- **Le Plan France Relance volet R&D**, qui présentent un solde budgétaire déficitaire de **1,03 M€** du fait de l'utilisation des avances perçues sur les exercices précédents ;
- **Le financement par l'établissement via autofinancement des travaux** du Programme Pluriannuel d'Investissement Immobilier (PP2I) hors CPER et plan France Relance pour un impact négatif sur le solde budgétaire de 8 M€ provenant **de l'autofinancement de l'établissement** ;
- **Les projets immobiliers CPER sur le Saulcy**, dont les dépenses sont supérieures de 2,85 M€ aux recettes ; et sur Carnot Ravinelle, opération pour laquelle l'établissement a apporté un autofinancement de 1,01 M€ en 2023 ;
- **Les opérations d'investissement hors immobilier pour 4,43 M€** en 2023 dont 1,58 M€ pour les petits travaux d'aménagement et achats de matériels par les composantes ;
- **L'utilisation des reliquats sur les recettes versées par l'ARS en 2020 et 2021** pour la prise en charge des praticiens agréés-maîtres de stage des universités (PAMSU) sur les exercices précédents, qui impactent négativement le solde budgétaire **pour 1,06 M€**.

**En 2023, l'autofinancement sur les opérations pluriannuelles est de 19 M€, qui proviennent à la fois des excédents sur le fonctionnement courant constatés sur cet exercice et les précédents mais également par la mobilisation des réserves de l'établissement pour financer de l'investissement, est en partie masqué par la perception d'importantes recettes par avance sur les opérations pluriannuelles.**

## 2.4 Emprunt

Pour les deux PPP « MIM-LEM3 » et « Biologie-Santé », le Conseil d'Administration de l'université a autorisé le Président le 20 septembre 2016 à contracter un emprunt auprès de la BEI pour financer par anticipation une partie de la redevance d'investissement due aux partenaires. Deux tirages ont été effectués en 2017 et 2018 pour un montant total de 44 M€ : 27,43 M€ sur l'opération « MIM-LEM3 » et 16,57 M€ sur l'opération « Biologie-Santé ». Ce capital emprunté auprès de la BEI est remboursé trimestriellement par l'Université.

Pour pouvoir financer l'investissement, à savoir le remboursement du capital à la BEI et le paiement de la redevance résiduelle d'investissement, l'État verse, chaque année, à l'Université de Lorraine une dotation spécifique, prise en charge sur des crédits du titre 7 relatifs aux dépenses d'opérations financières.

Cette dotation constitue une recette budgétaire pour l'université, suivie en recette fléchée, et est retracée dans les opérations pluriannuelles « Biologie-Santé » et « MIM-LEM3 ». La dotation de l'État correspondant au financement de l'investissement sur « MIM-LEM3 » s'élève à 1,38 M€, et à 1,80M€ sur « Biologie-Santé ».

Si le remboursement de la redevance résiduelle d'investissement aux partenaires est une dépense budgétaire au sens de la GBCP, tel n'est pas le cas du remboursement du capital emprunté à la BEI. En effet, le remboursement de l'emprunt à la BEI est une opération non budgétaire au sens de la GBCP, qui est retracée dans le tableau 4 d'équilibre financier, dans la partie besoins, à la ligne remboursement d'emprunt. À titre d'information, il est à noter que le remboursement des intérêts est bien une dépense budgétaire de fonctionnement, couverte par l'État par une dotation spécifique dans le cadre de la SCSP.

**Par conséquent, une recette budgétaire de l'État vient couvrir une dépense non budgétaire de l'université, ce qui impacte positivement le solde budgétaire de l'université pour la part de la dotation d'investissement**

**de l'État venant financer le remboursement en capital à la BEI en 2023, soit 1,57 M€** (0,99 M€ sur « MIM-LEM3 » et 0,59 M€ sur « Biologie-Santé »).

En conclusion, il faut rappeler que le solde budgétaire n'est qu'un solde intermédiaire de trésorerie. Cette dernière ne sera au final impactée pour les PPP que par la seule redevance d'entretien maintenance qui est à la charge de l'établissement, et financée par la dotation pour l'exploitation, la maintenance et l'entretien des bâtiments (EMEB).

À ces opérations qui figurent dans la ligne « remboursements et nouveaux emprunts » du tableau 4, il convient de préciser que des opérations de prêts sociaux effectués par l'établissement à ses personnels sont également comptabilisées ainsi que des dépôts et cautionnements dont l'impact sur la trésorerie est très marginal (+0,02 M€).

## 2.5 Opérations au nom et pour le compte de tiers

Ces opérations sont détaillées dans le tableau 5 des opérations pour le compte de tiers. Elles sont traitées en comptabilité générale en décaissement/encaissement uniquement en comptes de tiers, l'organisme ne disposant d'aucune marge de manœuvre décisionnelle.

**Les opérations pour compte de tiers présentent un impact positif de 0,17 M€ sur la trésorerie en 2023. Cette variation s'explique pour :**

- +0,66 M€ pour les dispositifs d'intervention pour le compte de tiers, dont la coordination de contrats subventionnés, pour lesquels l'université est coordinatrice et reverse les sommes perçues aux partenaires. Dans ce cadre, 6,27 M€ ont été encaissés alors que 5,61 M€ ont été reversés ;
- -0,34 M€ pour la différence entre la TVA collectée pour le compte de l'État et la TVA déductible payée, cela étant dû à des décalages entre paiement et versements ;
- -0,15 M€ pour les autres opérations sur comptes de tiers.

**Pour l'ensemble de ces opérations dites non budgétaires, l'impact sur la trésorerie entraîne une augmentation de celle-ci de 0,17 M€, alors que celle-ci était prévue en augmentation au budget rectificatif de 0,73 M€ au titre des opérations pour compte de tiers.**

## 2.6 Variation de la trésorerie et trésorerie fléchée

**La variation de trésorerie au 31 décembre 2023 est de -6,73 M€, soit une diminution plus importante de la trésorerie que celle attendue au budget rectificatif de 2,58 M€. On a donc une très bonne adéquation avec le niveau prévu au budget rectificatif.** La variation de trésorerie et les écarts par rapport à la prévision résultent des éléments décrits précédemment et synthétisés dans le tableau ci-après.

Opérations de Trésorerie (en M€)	BR 2023	CF 2023	Ecart CF 23 – BR 23
Solde Budgétaire	-3,29	-5,31	-2,02
Emprunt	-1,59	-1,59	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,73	0,17	-0,56
<b>Variation de la Trésorerie</b>	<b>-4,15</b>	<b>-6,73</b>	<b>-2,58</b>

Il faut ajouter que la trésorerie se décompose en trésorerie fléchée et en trésorerie non fléchée, composantes du solde budgétaire, auxquelles s'ajoutent l'emprunt et les opérations pour compte de tiers.

La différence entre la variation de la trésorerie et la variation de la trésorerie fléchée permet de déterminer la variation de trésorerie disponible (non fléchée) à inscrire en abondement (+) ou prélèvement (-). On constate que la trésorerie fléchée varie de +6,41 M€ par rapport à 2022, alors que la trésorerie non fléchée diminue de

13,14 M€ (pour rappel, ces données ne sont pas retraitées du PPP ni de l'autofinancement de l'établissement pour les opérations fléchées).

Variation de la Trésorerie (en M€)	BR 2023	CF 2023	Ecart CF 23 – BR 23
Variation de la trésorerie fléchée	7,53	6,41	-1,12
Variation de la trésorerie disponible	-11,68	-13,14	-1,46
<b>Variation de la Trésorerie</b>	<b>-4,15</b>	<b>-6,73</b>	<b>-2,58</b>

**Au final, la trésorerie de l'établissement a été diminuée de 6,73 M€, soit 2,58 M€ de plus que les prévisions faites au budget rectificatif.**

Pour obtenir le montant corrigé de la trésorerie fléchée, il convient déduire les dépenses non budgétaires relatives au remboursement du capital de l'emprunt (1,57 M€) et d'ajouter la part d'autofinancement de l'établissement sur ces opérations sur recettes fléchées (estimée à 0,91 M€).

**La trésorerie est en baisse de 6,73 M€ sur l'exercice pour s'établir à 128,43 M€ au 31 décembre 2023.**

**Le tableau 8 relatif aux opérations liées aux recettes fléchées indique le montant de la trésorerie fléchée au 1<sup>er</sup> janvier 2024, qui est de 43,56 M€, une fois l'autofinancement apporté sur ces opérations ainsi que le remboursement de l'emprunt du PPP retraité.**

**La trésorerie fléchée représente un tiers du montant total de la trésorerie de l'établissement.**

À noter que toutes les opérations bénéficiant d'un financement affecté à un projet ne faisant pas l'objet d'un suivi en recettes fléchées, la trésorerie disponible ne peut être calculée par simple soustraction de la trésorerie fléchée.

### 3 La situation patrimoniale

Afin de donner une vision plus complète de la situation de l'établissement, il est important d'analyser les indicateurs principaux que sont le résultat, la capacité d'autofinancement et le fonds de roulement. Ces indicateurs financiers sont repris dans le tableau 6 qui retrace la situation patrimoniale de l'établissement. Dans ce tableau, **le compte de résultat, la capacité d'autofinancement et l'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale sont établis conformément au principe de constatation des droits et obligations régissant la comptabilité générale**. Ainsi, ils présentent les conséquences sur le résultat et la situation patrimoniale de l'organisme des opérations associées aux autorisations budgétaires en AE et CP ainsi qu'aux recettes, au même niveau de détail ou de regroupement que la présentation des dépenses et des recettes du tableau des autorisations budgétaires. Ils apportent une vision complémentaire au tableau des autorisations et du solde budgétaire quant à la situation de l'université.

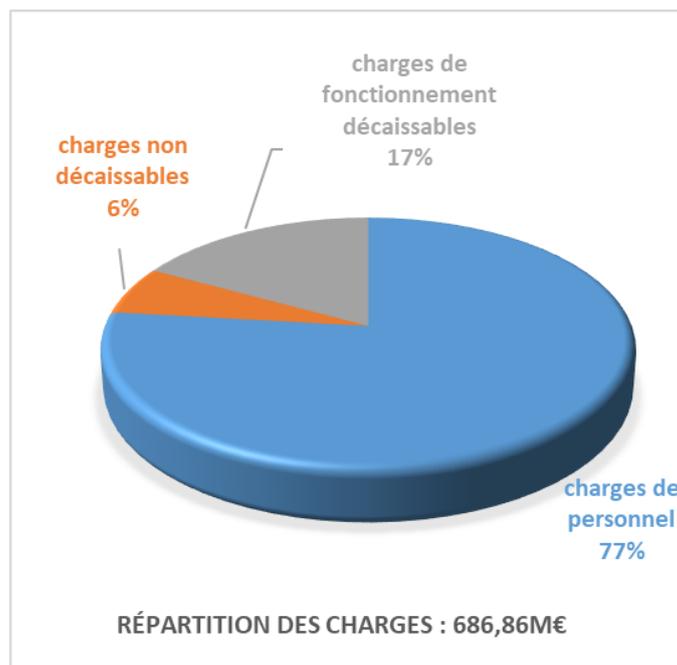
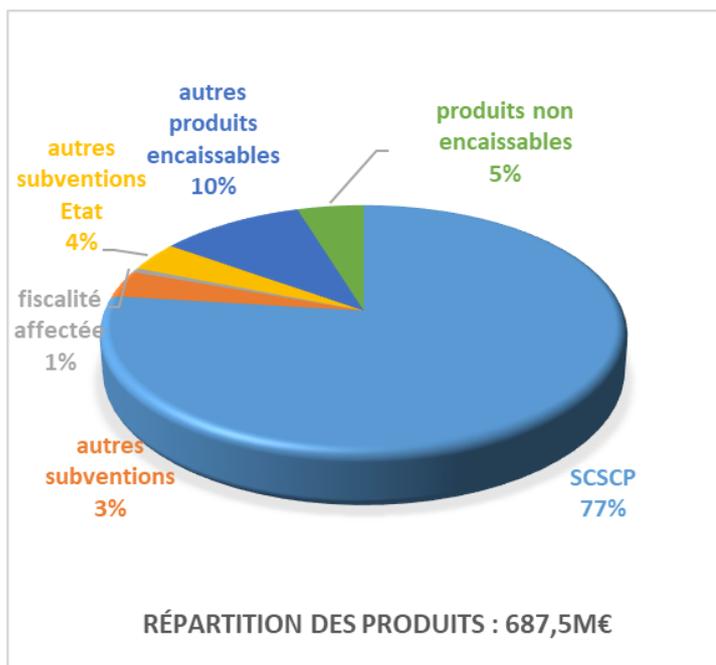
#### 3.3 Le résultat de l'exercice et la capacité d'autofinancement

Le compte de résultat présenté dans le tableau 6 permet de déterminer **le résultat de l'exercice 2023. Celui s'élève à 0,64 M€, en diminution de 10,44 M€ par rapport à 2022. Par rapport aux prévisions effectuées au budget rectificatif, le résultat de l'établissement est inférieur de 4,05 M€**. Eu égard à la volumétrie des flux de l'établissement, la prévision du BR 2023 est proche de l'exécution constatée au 31/12/2023.

Comme nous l'expliquerons plus bas, les principales sources de variation entre le budget rectificatif et le compte financier résident dans des subventions moins élevées que prévu, en raison de charges sur projets moins élevées, a contrario des charges de fonctionnement courant qui ont été plus élevées que prévu, ce qui dégrade le résultat de l'établissement.

Les principaux agrégats permettant d'expliquer la constitution du résultat sont détaillés ci-dessous et représentés dans les graphiques ci-après.

BUDGET PRINCIPAL	BR 2023	CF 2023	Ecart CF23 - BR23	CF 2022	Ecart CF23 - CF22
SCSP (+)	528,699	529,119	0,42	511,707	17,41
Fiscalité affectée (+)	4,003	4,003	0,00	2,714	1,29
Autres subventions (+)	56,899	50,636	-6,26	52,326	-1,69
Autres produits (+)	101,711	103,745	2,03	98,250	5,50
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>691,311</b>	<b>687,502</b>	<b>-3,81</b>	<b>664,997</b>	<b>22,51</b>
Charges de personnel (-)	527,500	527,597	0,10	505,619	21,98
Charges de fonctionnement (-)	159,121	159,268	0,15	148,300	10,97
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>686,621</b>	<b>686,865</b>	<b>0,24</b>	<b>653,919</b>	<b>32,95</b>
<b>Résultat (Bénéfice : +)</b>	<b>4,690</b>	<b>0,638</b>	<b>-4,05</b>	<b>11,079</b>	<b>-10,44</b>
Produits issus de la CAF (-)	31,300	32,143	0,84	31,344	0,80
Charges issues de la CAF (+)	42,752	42,511	-0,24	42,541	-0,03
<b>CAF (+) / IAF (-)</b>	<b>16,142</b>	<b>11,006</b>	<b>-5,14</b>	<b>22,275</b>	<b>-11,27</b>



### 3.3.1 Les charges

a) *La comparaison entre le budget rectificatif et les données du compte financier*

**Du côté des dépenses, les charges de fonctionnement et de personnel s'élèvent à 686,86 M€ en 2023. Elles sont supérieures de 0,24 M€ par rapport à la prévision budgétaire, ce qui traduit une exécution quasi conforme à la prévision opérée au budget rectificatif.**

Cependant, à l'instar de ce qui a été indiqué pour les CP de fonctionnement, les charges de fonctionnement courant de l'établissement ont été sous-estimées au budget rectificatif, tandis que les charges de fonctionnement sur projets pluriannuels ont été surestimées. Si ce décalage n'entraîne pas de différence au niveau du montant global des charges, il n'est pas sans incidence sur le montant total des produits, et notamment des subventions, qui suivent pour la plupart la logique comptable du rattachement des produits aux charges, pour les subventions versées octroyées sous conditions. Ainsi, des charges inférieures sur projets entraînent des subventions de fonctionnement à comptabiliser inférieures aux prévisions, ce qui impacte à la baisse le résultat.

b) *La comparaison entre les données du compte financier 2023 et celles du compte financier 2022*

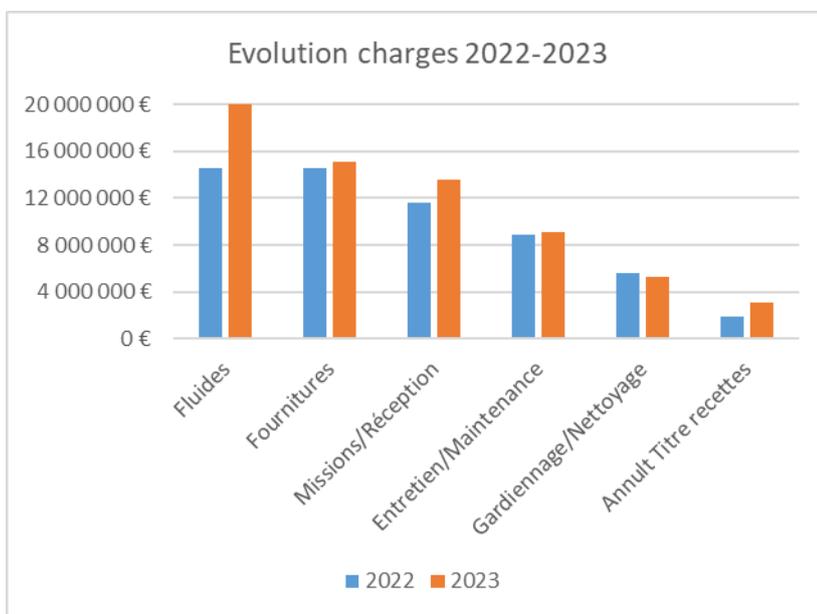
**Par rapport à l'exercice 2022, les charges sont en augmentation de 32,95 M€ (+5 %). Cette augmentation provient essentiellement d'une augmentation des charges de personnel pour près de 22 M€ (+4,3 %), impactées de manière très significative par la revalorisation du point d'indice, les mesures LPR, ainsi que les mesures de revalorisation salariale dites « mesures Guerini », tandis que les charges de fonctionnement hors personnel augmentent de 10,97 M€ (+7,40 %).**

Concernant les charges de fonctionnement hors personnel, il convient de distinguer les variations entre 2022 et 2023 sur les charges décaissables et non décaissables.

**Les charges de fonctionnement décaissables hors personnel, qui s'élèvent à 116,76 M€, sont en augmentation de 11 M€ par rapport à 2022, soit une augmentation de 10,40 %. Les charges de fonctionnement décaissables hors personnel représentent aujourd'hui 17 % des charges de l'exercice.** Cette augmentation s'explique de la même manière que l'augmentation constatée sur les CP de fonctionnement, à savoir une hausse du coût des fluides et ce malgré la nette baisse de la consommation énergétique liée aux efforts réalisés par la communauté, mais également des hausses sur les dépenses de composantes de formation et des directions fortement impactées par l'inflation. Si les charges de fonctionnement décaissables

augmentent davantage que les CP de fonctionnement (+11 M€ pour les charges décaissables hors personnel contre +9,11 M€ pour les CP de fonctionnement), ceci résulte du volume plus important des charges à payer à comptabiliser constatées lors des travaux de fin d'exercice (+1,29 M€ au niveau des charges à payer sur l'électricité par exemple).

La comparaison entre 2022 et 2023 peut être réalisée sur certains postes significatifs. Ainsi, les dépenses de fluides atteignent 20 M€ en 2023, contre 14,60 M€ en 2022, soit une hausse de 37 % sur un an. Les dépenses de fournitures (entretien, pédagogique) hors investissement augmentent de 4 % pour atteindre 15,16 M€ en 2023. Signalons également la hausse sur les dépenses de missions et réceptions de 17 %, dépenses qui atteignent un niveau inédit à 13,60 M€ en 2023. Les dépenses d'entretien maintenance sont quant à elles stables à 9,12 M€, tandis que les dépenses de gardiennage et nettoyage baissent de 5 % en 2023 pour atteindre 5,26 M€. Enfin, pour faire preuve d'exhaustivité, il faut signaler la hausse des charges suite à annulation de titres de recettes constatés sur exercice précédent, cette augmentation étant surtout liée à des subventions titrées qui n'ont finalement pas été obtenues, et qui avaient fait, pour certaines, l'objet de provisions.



**Concernant les charges non décaissables (dotations aux amortissements, provisions pour risques et charges...), elles sont comptabilisées à hauteur de 42,51 M€.** Elles représentent 6,2 % des charges de l'établissement. Le niveau des charges non décaissables est stable en volume entre 2022 et 2023. Dans le détail, les dotations pour amortissements augmentent de 1 M€ entre 2022 et 2023 à 40,95 M€ (+2,5 %) tandis que les dotations pour charges et dépréciations des actifs diminuent de 1,24 M€ pour atteindre 1,33 M€ en 2023 (-48 %) du fait de la baisse des provisions sur 2023. À noter également l'inscription en 2023 de 0,23 M€ au titre de la reprise partielle sur la subvention SATT.

**Pour les charges de personnels, qui s'élèvent à 527,60 M€ et représentent 76,8 % des charges, elles sont en augmentation de près de 22 M€ par rapport au compte financier de 2022.** Cette évolution est notamment due à :

- **L'évolution de la masse salariale des titulaires de l'établissement pour plus de 15 M€**, cette augmentation résulte de la poursuite des mesures LPR appliquées aux enseignants chercheurs mais également de l'application de la revalorisation du point d'indice aux titulaires, ainsi que le versement de la prime de précarité. À noter néanmoins la diminution du nombre de 42 ETPT de titulaires entre 2022 et 2023 ;
- **L'évolution de la masse salariale des non-titulaires relevant du plafond État pour plus de 4,5 M€**, qui provient, à l'instar des titulaires, des mesures de revalorisation salariale et de l'augmentation du nombre de 38 ETPT ;
- **L'évolution de la masse salariale relevant du plafond établissement et à l'initiative des composantes pour l'essentiel, pour 2,36 M€ (+3,9 %), provenant de l'augmentation du nombre d'ETPT, en**

particulier sur projet, mais également de l'application des mesures de revalorisation salariale (point d'indice, primes de précarité).

### 3.3.2 Les produits

a) *La comparaison entre le budget rectificatif et les données du compte financier*

**Du côté des recettes, les produits s'élèvent à 687,50 M€ et sont inférieurs de 3,81 M€ à la prévision budgétaire. Cet écart entre la prévision et les données définitives est surtout imputable à des produits encaissables moins élevés que prévu.**

**La subvention pour charges de service public est comptabilisée pour un montant de 529,12M€, soit 0,42 M€ de plus que la prévision, cela étant dû à des versements complémentaires de fin d'année, non connus au moment du budget rectificatif (cf. point 1.2.1). Elle représente près de 77 % des produits de l'exercice (80,7 % des produits encaissables).**

**Les produits de la fiscalité affectée issus de la CVEC (4,00 M€) sont identiques aux prévisions réalisées en la matière lors du budget rectificatif 2023.**

**Les subventions (hors SCSP) sont comptabilisées pour 50,64 M€. Ces subventions représentent 7,4 % des produits de l'exercice. Elles sont moins élevées de 6,26 M€ par rapport à la prévision budgétaire.** Ceci est la conséquence de charges de fonctionnement et de personnel moins élevées que prévu sur des opérations financées. Par rapport aux prévisions faites au budget rectificatif, les charges sur ces projets sont inférieures de près de 5 M€ par rapport aux prévisions. Pour ces projets, les produits étant rattachés aux charges effectives constatées sur l'exercice, une baisse des charges entraîne ainsi une baisse des produits à proportion de l'apport du financeur sur ces projets.

Par ailleurs, l'établissement avait également prévu la totalité de la taxe d'apprentissage en produits, alors qu'une partie a été comptabilisée en subvention d'investissement pour 0,96 M€, ce qui explique le reste de la différence.

Enfin, les autres produits se sont élevés à 103,75 M€, dont 32,14 M€ de produits dits non encaissables (quote-part de reprise, reprises de provision) et représentent 15 % de l'ensemble des produits de l'année. Les autres produits sont supérieurs de 2,03 M€ aux prévisions effectuées au budget rectificatif, cet écart s'expliquant par des produits encaissés supérieurs de 1,19 M€ aux prévisions, la dynamique de facturation de ces produits ayant été plus importante sur la fin d'année, et des produits calculés supérieurs de 0,84 M€ aux prévisions, dû à des reprises de provisions plus importantes qu'attendu, sur les subventions européennes qui avaient fait l'objet de provisions notamment.

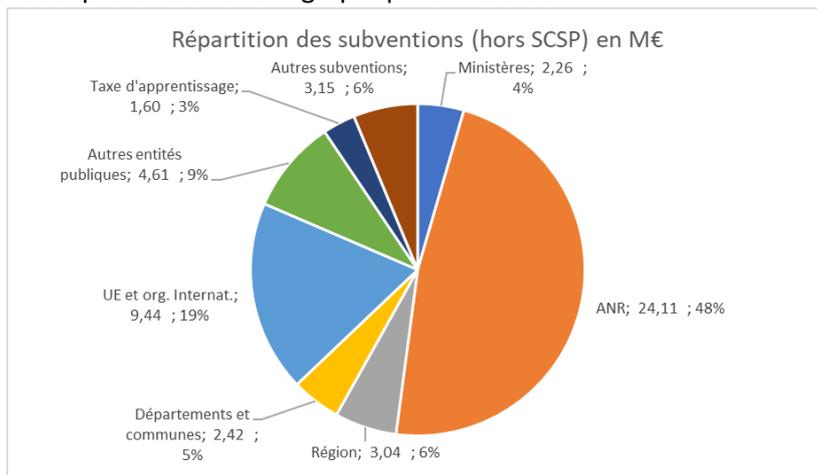
b) *La comparaison entre les données du compte financier 2023 et celles du compte financier 2022*

**Par rapport à l'exercice 2022, les produits sont en augmentation de 22,51 M€, soit une augmentation de 3,4 %. Ils se répartissent entre :**

- **La SCSP 2023 définitive qui s'élève à 529,12 M€, en augmentation de 17,41 M€ (cf. point 1.2.1). ;**
- **Les subventions (hors SCSP) qui sont comptabilisées à hauteur de 50,64 M€, en baisse de 1,69 M€ (-3,2 %).** La majorité des subventions appartient à la catégorie des subventions pluriannuelles avec condition d'octroi. Pour ces subventions, la comptabilisation en droits constatés s'effectue selon le mécanisme de rattachement des charges et des produits à l'exercice. Ainsi, la baisse de charges constatée entre 2022 et 2023 sur certaines catégories de projets entièrement financés, en particulier sur la recherche (baisse sur les projets européens du fait de la fin de programmation, ainsi sur les CPER Recherche, projets de recherche financés Région, dépenses moindres sur les mobilités ERASMUS) entraîne une baisse des produits en parallèle. Par ailleurs, on constate une baisse sur les produits de la taxe d'apprentissage de plus de 1 M€ du fait de la justification de dépenses en investissement.

- La répartition par origine de financeurs est présentée dans le graphique ci-dessous.

Si les subventions de l'ANR sont en forte hausse (+ 6,55 M€ à 24,11 M€, +37 %), les subventions de la Région sont en baisse de 1,54 M€ (-33,7 % par rapport à 2022), de même que les subventions de l'UE et autres organismes internationaux en baisse de 2,64 M€ (-21,9 %), ou les subventions des autres entités publiques (-1,74 M€, 27,4 %). Les dons sont également en baisse de 0,64 M€, ainsi que la taxe d'apprentissage de 1,08 M€ comme expliqué plus haut.

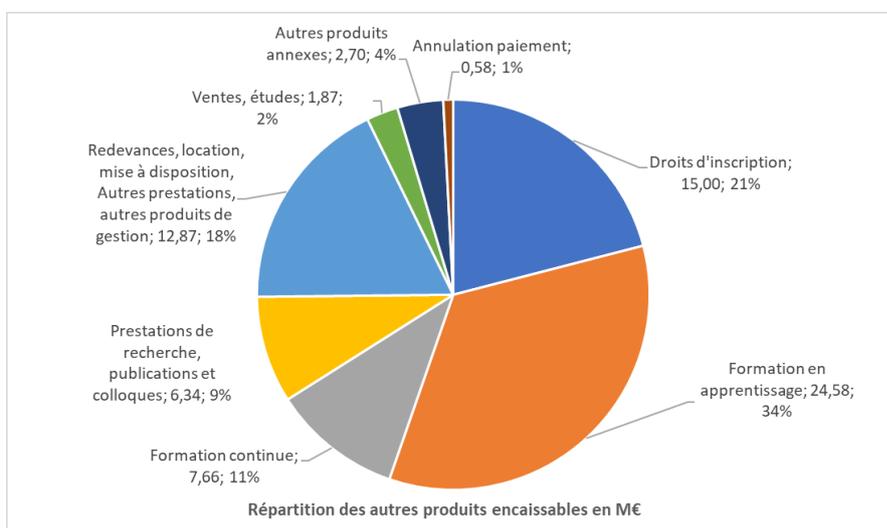


- **Les produits de la fiscalité affectée (CVEC) qui sont en hausse de 1,3 M€, revenant au montant de 2021**, ce qui résulte de modifications dans les modalités de perception, le montant de 2022 ayant été exceptionnellement bas ;
- **Les autres produits qui sont en augmentation de 5,50 M€ en 2023 (+5,6 %) pour s'élever à 103,75 M€.** Dans le détail, les produits non encaissables sont en légère hausse de 0,80 M€ (32,14 M€, +2,5 %), tandis que les autres produits encaissables marquent une augmentation plus soutenue de 4,70 M€, soit de 7 %. Dans le détail, les variations portent, pour les autres produits encaissables, sur :

- o Les ressources des contrats d'apprentissage, qui représentent plus du tiers des autres produits, et s'élèvent à 24,58 M€ en 2023, sont en hausse de 3,03 M€ par rapport à 2022 (+14 %) ;
- o Les diverses redevances, locations et autres prestations/produits de gestion sont en hausse de 1,49 M€ par rapport à 2022 (+13 %) et s'élèvent à 12,87 M€, cette hausse est principalement due à la perception de sommes de la part de l'ARS pour le financement des PAMSU en 2023, au contraire de l'année 2022 où la reprise de provision a financé entièrement ces dépenses ;
- o Les droits de scolarité 0,42 M€ (+ 3 %), qui s'élèvent à 15 M€, dont 3,70 M€ au titre des droits d'inscription différenciés des étudiants extra-communautaires ;
- o Les prestations de formation continue sont quant à elles en baisse de 0,78 M€ par rapport à 2022 (-9 %), à 7,66 M€.

Le graphique ci-dessous permet de représenter la répartition des autres produits encaissables de l'établissement :

Les recettes liées à la formation représentent les deux tiers des autres produits hors subvention, portés par le poids très important des ressources issues de l'apprentissage.



- **Les produits non encaissables comptabilisés à hauteur de 32,14 M€, en hausse de 0,80 M€ (+2,5 %)**, du fait d'une baisse de la quote-part de reprise sur amortissement de 0,24 M€ et qui atteignent 27,39 M€, conjuguée à une hausse des reprises de provisions pour risques et sur dépréciation de 1,03 M€, pour atteindre 4,70 M€. Cette variation sur les provisions et reprises sur dépréciation provient :
  - De reprises plus importantes de 0,64 M€ sur des créances douteuses, qui s'élèvent à 2,17 M€ en 2023 ;
  - Des reprises de provision en hausse de 0,16 M€, ce qui englobe des reprises sur provisions effectuées sur des créances sur des projets FEDER, d'un montant de 0,92 M€, en hausse de 0,62 M€, pour lesquels les recettes étaient incertaines mais dont les dépenses liées au projet ont pu être dûment justifiées auprès de l'organisme financeur ainsi qu'une baisse de la reprise de provision sur les financements ARS pour les PAMSU moins importante de 0,45 M€ par rapport à 2022, mais qui s'élève encore à 1,38 M€ en 2023 ;
  - De la reprise pour dépréciation des actifs financier de 0,24 M€ suite à la reprise partielle sur la dépréciation de la SATT.

Par rapport à 2023, les charges augmentent de 32,95 M€ (+ 5 %). Cette augmentation trouve sa source dans la hausse des charges de personnel (+ 21,98 M€) qui fait suite aux mesures LPR, ainsi qu'à la hausse du point d'indice, et la prime pouvoir d'achat ; ainsi que la hausse des charges de fonctionnement hors personnel (+10,97 M€), qui provient pour l'essentiel de l'augmentation du coût des fluides, mais aussi de la hausse des autres dépenses de fonctionnement, dont une importante partie provient de l'inflation qui s'est élevée à 5 % en 2023.

Les produits, quant à eux, connaissent également une hausse de 22,51 M€ (+ 3,4 %), essentiellement portée par l'augmentation de la SCSP de 17,41 M€ (+ 3,4 %). Si les autres produits et la CVEC sont en hausse respectivement de 5,50 M€ et 1,29 M€, les subventions hors SCSP sont en baisse de 1,69 M€.

Le résultat est en baisse de plus de 10 M€ par rapport à 2022 et s'établit à 0,64 M€ pour 2023, ce qui traduit la dégradation progressive mais continue des finances de l'établissement, du fait essentiellement d'une hausse de charges non compensée. Le résultat se trouve inférieur à celui prévu au budget rectificatif 2023 de 4 M€ en raison de subventions moins importantes que prévu. Un résultat si faible tend à limiter les possibilités de financement de l'investissement par l'établissement, en impactant directement la capacité d'autofinancement.

### 3.3.3 La capacité d'autofinancement

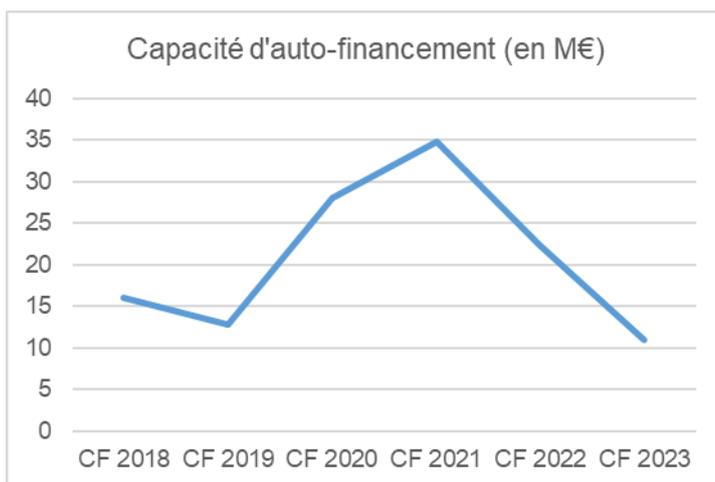
La capacité d'autofinancement (CAF) traduit la capacité de l'établissement à financer ses besoins pérennes en investissement. Elle est calculée par différence entre les produits encaissables et charges décaissables de l'exercice. Elle est portée en ressources du tableau de financement prévisionnel, matérialisant son caractère durable et permettant ainsi le financement d'acquisitions d'immobilisations ou le remboursement de l'emprunt. La prévision de la CAF et son exécution aux comptes financiers sont indiquées ci-après.

CAF de l'exercice (en M€)	BR 2023	CF 2023	écarts CF23 - BR 23	CF 2022	écarts CF 23 - CF22
	16,142	11,006	5,136	22,275	-11,27

On note sur plusieurs exercices la dégradation significative de la CAF de l'établissement, ce qui traduit la trajectoire de l'établissement qui, en dehors des années 2020 et 2021 dont la lecture est faussée du fait de l'épisode COVID, peine à constituer une CAF d'un volume consistant en vue de financer ses investissements.

La capacité d'autofinancement pour l'exercice 2023 s'élève à 11 M€, soit une diminution de 5,14 M€ par rapport aux prévisions effectuées lors du BR 2023.

Depuis un point haut en 2021, la CAF a perdu 24 M€ en deux ans et est revenu à son niveau minimal de 2019.

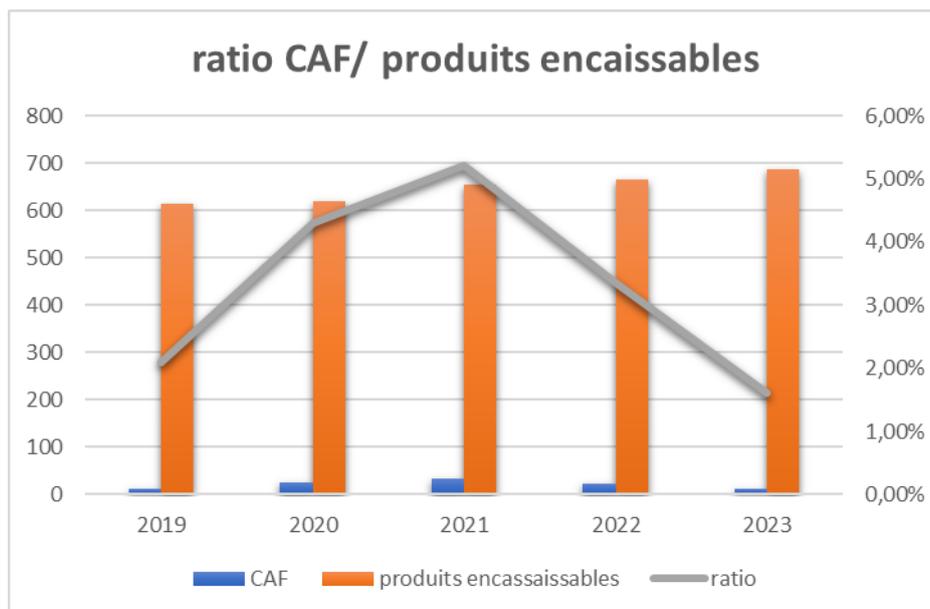


Dans le détail, la surestimation du résultat (-4,05 M€ par rapport à la prévision) impacte directement le niveau de la CAF, inférieure de 5,14 M€ aux prévisions faites au budget rectificatif. Le reste de la variation s'explique par des dotations aux amortissements moins importantes que prévu, et des reprises de provisions et de quote-part d'un niveau supérieur à celui qui avait été prévu au budget rectificatif.

A l'instar de l'année 2022 qui avait présenté une CAF en baisse de 12 M€ par rapport à 2021, la tendance à la forte contraction de la CAF entre deux exercices se prolonge. Ainsi, par rapport à l'exercice 2022, la CAF est en baisse de 11,27 M€. Cette variation résulte essentiellement de la baisse du résultat (-10,44 M€ par rapport au CF 2022) et de la hausse des produits calculés pour 0,80 M€ (reprises sur amortissements, dépréciations et provisions), les charges calculées étant quant à elles stables entre le CF 22 et le CF 23.

On peut noter que le ratio ramenant la « quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs » à la « dotation aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles » est de 67 % contre 69 % en 2022, ce qui traduit que les investissements réalisés sont davantage financés par l'établissement, par la CAF ou par le prélèvement sur fonds de roulement, et moins par les subventions.

De plus, on relèvera que **le ratio rapportant la CAF aux produits encaissables est de 1,7 % en 2023 contre 3,5 % en 2022**. Ce ratio, dès lors qu'il est supérieur à 1, traduit notre capacité à dégager des ressources pendant l'exercice, qui nous permettent ainsi d'assurer le financement d'une partie de l'investissement de l'année. Ainsi, un tel ratio à 1,7 % et une telle dégradation entre deux exercices traduit la trajectoire négative suivie par l'établissement qui n'apparaît presque plus en mesure de dégager des ressources pendant l'exercice, fragilisant ainsi considérablement sa capacité à financer l'investissement, ce que traduit le graphique ci-après, lequel démontre la trajectoire négative et la CAF historiquement faible de l'établissement.



La diminution de la CAF entre 2022 et 2023 qui traduit la réduction des marges réalisées sur les charges de fonctionnement, obère de manière significative les capacités de l'établissement à couvrir de nouvelles dépenses d'investissement, une très faible part de produits étant réutilisée au titre de la CAF.

**Par rapport à 2022, la CAF est en baisse de 11 M€, provenant du fait que les charges décaissables ont augmenté (+5,4 %) beaucoup plus vite que les produits encaissables (+3,4 %) du fait de l'effet d'une hausse évidente des charges compensée que partiellement par l'augmentation importante des recettes due à la SCSP.**

**Le montant de la CAF 2023 signifie que l'établissement a été en capacité de financer environ 11 M€ de dépenses d'investissement à partir des ressources dégagées dans l'année, en plus des subventions d'investissement, niveau qui paraît insuffisant eu égard aux investissements qu'il incombe à l'établissement de réaliser, notamment dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments.**

### 3.4 Le tableau de financement et la variation du fonds de roulement

**La variation du fonds de roulement découle de l'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés** (également appelé tableau de financement). En effet, la présentation en équilibre du tableau 6 (2<sup>ème</sup> partie) est réalisée par la variation du fonds de roulement (apport au fonds de roulement ou diminution du fonds de roulement).

Avant de rentrer dans le détail de la variation du fonds de roulement, il faut noter que l'Université a suivi la doctrine comptable qui nécessite d'inscrire à son bilan le montant de la dotation non consommable liée à LUE. En 2023, la dotation non consommable a été réévaluée de 47,02 M€ suite à avenant, passant de 330 M€ à 377,02 M€. Cette dotation non consommable est comptabilisée en tant qu'immobilisation financière (actif) en contrepartie de laquelle est inscrite une dette financière (passif) liée à la restitution de cette avance à l'État à la fin de la dévolution. Ces écritures sont donc sans impact sur la variation du fonds de roulement.

Au budget rectificatif 2023, une diminution du fonds de roulement de l'établissement de 15,05 M€ avait été votée. **La variation effective du fonds de roulement au 31 décembre 2023 est en diminution de 25,24 M€, soit un écart de 10,18 M€ par rapport à la prévision budgétaire.** La variation par rapport au budget et au compte financier de l'an passé est donnée ci-dessous.

Variation du fonds de roulement (en M€)	BR 2023	CF 2023	Ecart CF23 – BR23	CF 2022	Ecart CF23 - CF22
	-15,053	-25,235	-10,182	-5,295	-19,940

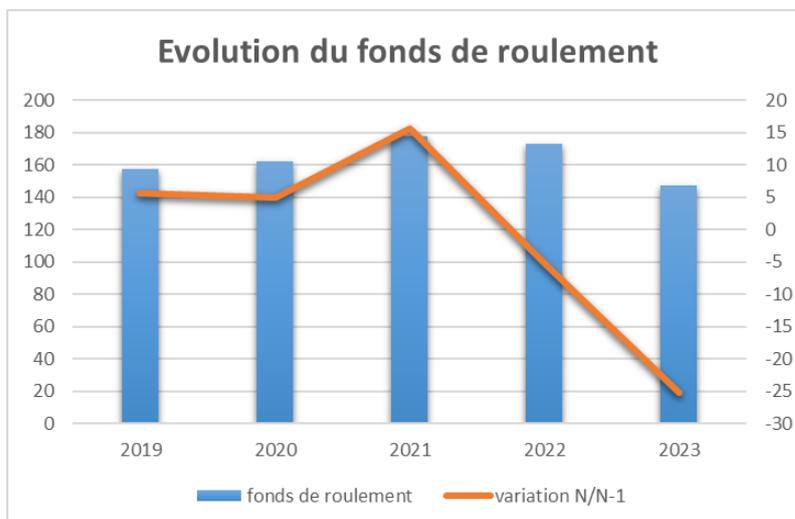
Le prélèvement de 25 M€ sur le fonds de roulement s'explique par le vaste plan d'investissement mis en œuvre sur l'exercice 2023. En effet, l'investissement poursuit une démarche soutenue dans l'établissement, notamment en matière immobilière, laquelle, pour cette dernière, a été en bonne partie auto-financée par l'établissement, par le biais d'un important prélèvement sur fonds de roulement.

L'écart de 10,18 M€ avec la prévision constatée s'explique par des ressources d'investissement moins importantes que prévu au budget rectificatif.

On constate, entre la prévision au budget rectificatif 2023 et le réalisé au compte financier 2023 une surestimation des emplois d'investissement de 1,61 M€. En ce qui concerne les ressources, en revanche, la baisse est d'une ampleur plus significative. En effet, les ressources d'investissement étaient prévues à hauteur de 92,21 M€ au budget rectificatif, alors que celles-ci se sont limitées à 80,40 M€, soit une différence de 11,81 M€ entre les prévisions budgétaires et le réalisé au compte financier.

Cette différence provient d'abord d'une capacité d'autofinancement moins élevée de 5,14 M€ par rapport aux prévisions, et des subventions moins élevées que prévu de 6,69 M€. Ceci s'explique par des dépenses d'investissement moins importantes que prévu sur des opérations financées (Plan France Relance, Résilience, projets recherche, Pacte Compétences...). **Cela vient ainsi diminuer le taux de financement des actifs et contraint l'établissement à financer sur ressources propres une plus large partie de ses investissements en 2023.**

Ces chiffres traduisent également l'implication de l'établissement dans le financement des programmes d'investissement, lesquels ont été majoritairement financés sur ressources propres. Il s'en suit un recours accru au fonds de roulement qui est en nette diminution de plus de 25 M€ en 2023.



Le détail de la variation du fonds de roulement est détaillé dans le tableau ci-dessous qui reprend le tableau de l'évolution de la situation patrimoniale (tableau 6). La comptabilisation de la dotation non consommable de LUE (DNC) a été exclue du tableau ci-après afin de faciliter la comparaison avec la prévision et l'exécution financière 2023. Au compte financier, la DNC est comptabilisée en dettes financières et en immobilisations financières (investissement) pour 47 M€.

<b>Tableau de financement (en M€)</b> <i>(hors comptabilisation de la DNC)</i>	<b>BR 2023</b>	<b>CF 2023</b>	<b>Ecart CF23 – BR23</b>	<b>CF 2022</b>	<b>Ecart CF23 - CF22</b>
Capacité d'autofinancement (+)	16,142	11,006	-5,136	22,275	-11,270
Financement de l'actif - autres ressources (+)	29,038	22,379	-6,659	28,702	-6,322
Dépenses d'investissement (-)	56,960	55,349	-1,611	53,135	2,214
Augmentation des dettes financières (+)	0,016	0,000	-0,016	0,000	0,000
Remboursement des dettes financières (-)	3,290	3,271	-0,019	3,137	0,134
<b>Fonds de roulement (Apport : + / Prélèvement : -)</b>	<b>-15,053</b>	<b>-25,235</b>	<b>-10,182</b>	<b>-5,295</b>	<b>-19,940</b>

**Par rapport au compte financier 2022, les dépenses d'investissement (ou emplois) sont en légère augmentation de 2,21 M€ (+4,2 %), du fait de dépenses plus importantes sur les opérations de travaux.**

**À la fin de l'année 2023, le fonds de roulement est diminué de plus 25 M€ par rapport à 2022. Ceci est la résultante :**

- **De l'impact des PPP**, qui se traduit par le remboursement du capital du prêt contracté auprès de la BEI et du résiduel d'investissement payé trimestriellement aux partenaires des bâtiments pour les opérations « MIM-LEM3 » et « Biologie-Santé », **pour un impact négatif de 3,27 M€ ;**
- **D'une diminution du fonds de roulement de 22 M€, résultant des autres opérations d'investissement.** Pour commenter ce chiffre, il faut rappeler qu'une grande partie des ressources liées au plan France Relance a été constatée avant la réalisation des dépenses, ce qui entraîne un impact de 3,83 M€ en 2023 sur le fonds de roulement pour la part financée de ces travaux.

Du fait de ressources d'investissement en net retrait par rapport à l'exercice précédent et de dépenses d'investissement en légère augmentation, on constate que l'établissement voit le taux de financement de ses actifs par des subventions d'investissements connaître une baisse significative, en se situant, pour l'exercice 2023 à 40 %, soit très en deçà des 54 % constatés sur l'exercice 2022, ce qui témoigne une nouvelle fois de l'effort de l'établissement en matière d'investissement financé sur ressources propres.

**Compte-tenu des éléments exposés précédemment, le fonds de roulement de l'établissement au 31 décembre 2023 s'élève désormais à 147,55 M€, pour une forte baisse de 25,24 M€, inédite depuis la création de l'université de Lorraine.**

Cependant, il faut rappeler qu'une part importante de ce fonds de roulement correspond à la comptabilisation de la subvention de l'État pour le financement de la redevance d'investissement des bâtiments en PPP et de la dette financière (remboursement du capital) liée à l'emprunt. Au cours des 20 prochaines années, l'établissement financera, par prélèvement sur fonds de roulement, la redevance résiduelle d'investissement et le remboursement du capital. Toutefois, ces sommes ne figurent pas actuellement dans la trésorerie de l'établissement car elles feront l'objet d'un versement annuel par l'État.

**À fin 2023, la part du fonds de roulement liée aux PPP est de 67 M€, dont 41,8 M€ pour « Biologie-Santé » et 25,2 M€ pour « MIM-LEM3 ». Ainsi, le niveau du fonds de roulement hors PPP s'élève à 80,54 M€ à fin 2023.**

**Le ratio prudentiel qui rapporte (en jours) les charges de fonctionnement (et de personnel) décaissables au montant du fonds de roulement au 31 décembre 2023, est de 82 jours, ce qui marque une variation à la baisse significative par rapport au compte financier 2022. Le ratio portait alors à 102 jours. Cette variation à la baisse traduit ainsi la dégradation de la santé financière de l'établissement sur l'exercice 2023 par rapport à 2022.**

Le montant de la CAF 2023 indique que l'établissement a été en capacité de financer 11M€ d'investissement à partir des ressources dégagées dans l'année, en plus des subventions d'investissement, ce qui représente un net ralentissement par rapport à la CAF constatée sur l'exercice 2022. La CAF n'a ainsi, en 2023, pas permis de financer la majorité des dépenses d'investissement, ce qui a conduit l'établissement à opérer un prélèvement conséquent sur le fonds de roulement. Cette démarche ne saurait pouvoir s'inscrire dans la durée sans obérer de manière évidente les capacités de l'établissement à investir et à se projeter dans l'avenir. Il importe donc que l'établissement parvienne à contenir ses dépenses de fonctionnement afin de retrouver des marges de manœuvre suffisantes pour financer l'investissement par des ressources dégagées sur l'exercice.

Les subventions et ressources comptabilisées (22,38 M€) permettent d'assurer 40 % du financement de l'investissement 2023.

Par rapport à 2022, le fonds de roulement est diminué de plus de 25 M€, dont 3,27 M€ proviennent des PPP (remboursement des dettes financières) et 22 M€ des investissements.

Fin 2023, le fonds de roulement net global s'élève à 147,55 M€, et à 80,54 M€ une fois les opérations liées aux PPP retraitées.

### 3.5 La variation du besoin en fonds de roulement et la Trésorerie

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est un indicateur important. Il représente le besoin de financement à court terme résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements et aux encaissements liés à l'activité de l'établissement. Le BFR d'une université est structurellement négatif parce que les encaissements précèdent globalement les décaissements au niveau agrégé de l'Université, c'est-à-dire que l'on encaisse plus vite que l'on ne dépense. Cependant, l'Université de Lorraine a la particularité de présenter un besoin en fonds de roulement positif du fait de l'inscription de la dette de l'État au titre des PPP, qui vient augmenter le fonds de roulement, et le besoin en fonds de roulement.

Le besoin en fonds de roulement de l'Université au 31 décembre 2023 étant positif, on parle d'excédent en fonds de roulement. Celui-ci est en baisse de 18,51 M€ par rapport à 2022, pour s'établir à 19,12 M€. Les éléments de variations du BFR et de la trésorerie sont retracés dans le tableau ci-dessous.

Budget (en M€)	BR 2023	CF 2023	Ecart CF23 – BR23	CF 2022	Ecart CF23 - CF22
Fonds de Roulement (FR)	157,731	147,549	-10,182	172,784	-25,235
Besoin (-) ou Excédent (+) en FR	26,718	19,115	-7,603	37,623	-18,508
Trésorerie	131,014	128,434	-2,579	135,161	-6,727

La variation du BFR est assez significative entre la prévision budgétaire et le réalisé, mais traduit la variation conjuguée de la trésorerie et du fonds de roulement. La différence entre la prévision et le constaté s'explique principalement par des dépenses moindres que prévu sur projets financés, tandis que les tranches annuelles de recettes prévues ont bien été encaissées.

Il est à noter que, comme chaque année, celui-ci est diminué du versement par l'État des crédits correspondant aux emplois d'investissement qu'il finance dans le cadre des PPP, soit 3,27 M€. Pour le reste, le BFR est en diminution du fait de la perception, en 2023, de montants encore importants au titre d'avances sur projets, tels que les différents PIA/France 2030, ce qui inclut LUE dévolu. Pour ces projets, les volumes des dépenses restent inférieurs aux volumes des tranches annuelles perçues, ce qui diminue donc le besoin en fonds de roulement sur l'exercice. Par rapport au 31/12/2022, la part des décalages entre les encaissements et

décaissements sur projets pluriannuels financés par un tiers augmente de près de 14 M€ ce qui explique la baisse du besoin en fonds de roulement entre 2022 et 2023.

**En 2023, la diminution de l'excédent en fonds de roulement est de 18,51 M€ et s'explique principalement par la part importante des avances encore reçues en 2023.**

**Par rapport à 2023, suite à la diminution du fonds de roulement de 25,24 M€ et à la diminution de l'excédent en fonds de roulement de 18,51 M€, la trésorerie est en baisse de 6,73 M€ pour s'établir à 128,43 M€ au 31 décembre 2023.**

### 3.6 Les restes à payer et les restes à engager

Les AE et les CP permettent d'analyser la soutenabilité du budget d'un point de vue annuel et pluriannuel, en matérialisant le début et la fin de la chaîne financière en dépense, au moyen notamment des restes à payer, qui correspondent aux AE consommées (engagements juridiques pris) et non soldées par un paiement.

**Le montant au 31 décembre 2023 des restes à payer est de 96,92 M€,** alors que le budget rectificatif prévoyait un niveau final de restes à payer de 100,51 M€. **Au cours de l'exercice 2023, les restes à payer ont donc diminué de 14,67 M€.** Cette baisse s'explique par le dénouement en CP sur 2023 d'une partie des engagements importants des années précédents sur les marchés de travaux passés dans le cadre des financements France Relance et CPER, qui ont impliqué une forte consommation d'AE dont les dénouements en CP ont eu lieu sur les exercices ultérieurs. Ainsi, les CP en investissement sont supérieurs de plus de 14 M€ au AE d'investissement, traduisant que cette diminution des restes à payer concerne essentiellement les opérations d'investissement.

Sur les 96,92 M€ de restes à payer, 63,91 M€ proviennent des opérations pluriannuelles (66 %), dont 32,79 M€ sont issus des engagements pris dans le cadre des deux PPP (34 % des restes à payer), et 22,46 M€ concernent les restes à payer sur les autres opérations immobilières suivies sur le PP2I, ce qui inclut les projets France Relance ou Résilience.

Si on projette l'impact des opérations pluriannuelles sur la trésorerie, au vu de la programmation en cours, **il est attendu un prélèvement de la trésorerie de 120 M€ au cours des prochaines années. Cette somme correspond aux engagements pris en matière de financement sur fonds propres d'opérations d'investissements (PP2I, programme pluriannuel d'investissement en soutien direct aux activités de recherche et de formation) et aux décalages de trésorerie entre encaissements et décaissements sur les opérations pluriannuelles.** Ce dernier montant correspond à la différence entre les avances perçues par l'établissement dans le cadre de ces opérations et pour lesquelles l'établissement va devoir réaliser des dépenses (75,15 M€) et les dépenses déjà réalisées et pour lesquelles il est en attente d'un reversement (28,99 M€). Ce chiffre est encore en augmentation en 2023, du fait de l'existence de nombreuses avances sur projets (LUE pérennisé, PIA France 2030, Mundus). Concernant les opérations sur fonds propres (56,90 M€), les restes à payer sur les opérations pluriannuelles sont de 11,71 M€ et le montant des engagements budgétés sur autofinancement est de 63,77 M€ à fin 2023. **Ces engagements sur ces opérations pluriannuelles autofinancées sont en augmentation de près de 8 M€ par rapport à 2022, 2022 qui était déjà en augmentation de plus de 20 M€ par rapport à 2021, du fait de la programmation de nombreuses opérations immobilières.**

**Enfin, le niveau des charges à payer (13,9 M€) parmi les restes à payer est relativement faible puisqu'elles représentent un peu plus de 14 % des restes à payer. Cela indique que, malgré un niveau de restes à payer important, il n'y a pas de risques importants de décaissements de trésorerie dans les mois à venir.**

**Fin 2023, le montant des restes à payer est de 96,92 M€, en baisse de près de 15 M€.**

### **3.7 Faits saillants et soutenabilité budgétaire à moyen terme**

**Comme cela a pu être expliqué dans la note de présentation de l'ordonnateur du budget rectificatif, l'établissement se trouve dans une situation difficile, avec un accroissement important de ses charges de fonctionnement, lié à l'augmentation de la masse salariale et du coût de son parc immobilier ainsi qu'à l'inflation, hausse des charges plus importante que la variation à la hausse des produits, ce qui obère ses capacités à maintenir un volume d'investissement similaire à celui observé en 2022, conformément à la trajectoire annoncée lors du débat d'orientation budgétaire.**

A contrario de la fin d'exercice 2022, on note une inversion de tendance sur le compte financier 2023. En effet, le résultat constaté sur le compte financier 2023 connaît une nette baisse par rapport aux prévisions réalisées dans le cadre du budget rectificatif.

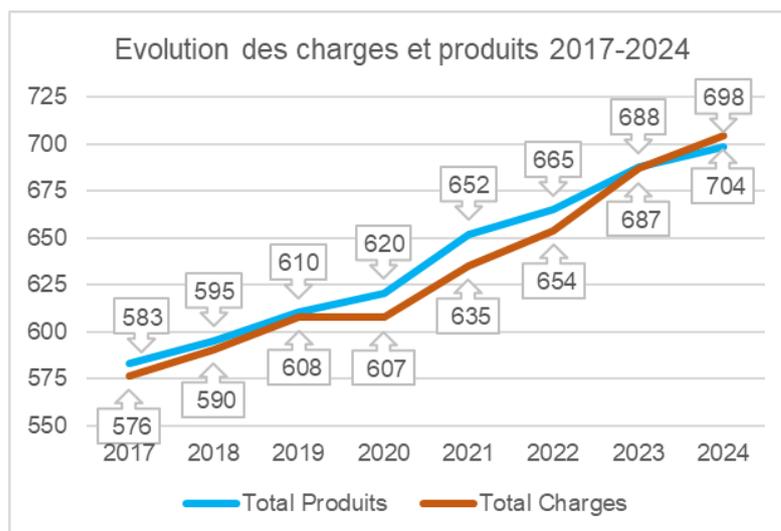
En ce qui concerne le résultat de l'exercice, la tendance à la baisse constatée entre 2021 et 2022 (-5,8 M€) se confirme, et même, s'accroît entre 2022 et 2023 (-10,40 M€). Cette variation à la baisse rapproche le compte de résultat d'un équilibre fragile.

Cette tendance, qui existe déjà depuis plusieurs années, a été masquée sur les derniers exercices, comme cela avait pu être expliqué dans les rapports de gestion des années précédentes. Le message ici exposé n'est pas différent de celui développé sur les années précédentes à savoir que l'explosion des coûts sur les bâtiments, couplée à l'augmentation toujours très forte de la masse salariale en partie non financée, sans économie ou ressources supplémentaires, risque de compromettre la situation financière de l'établissement sur les années à venir.

En effet, les économies sur les dépenses de fonctionnement hors masse salariale réalisées en 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire, couplé à un développement des ressources de l'apprentissage sur la même période a permis de contenir les augmentations mécaniques (hausse des fluides, hausse du poids de la masse salariale du fait du GVT et des mesures de revalorisation). Ces hausses ont atteint des niveaux inédits en 2023, ce qui explique la très forte dégradation des indicateurs sur cet exercice.

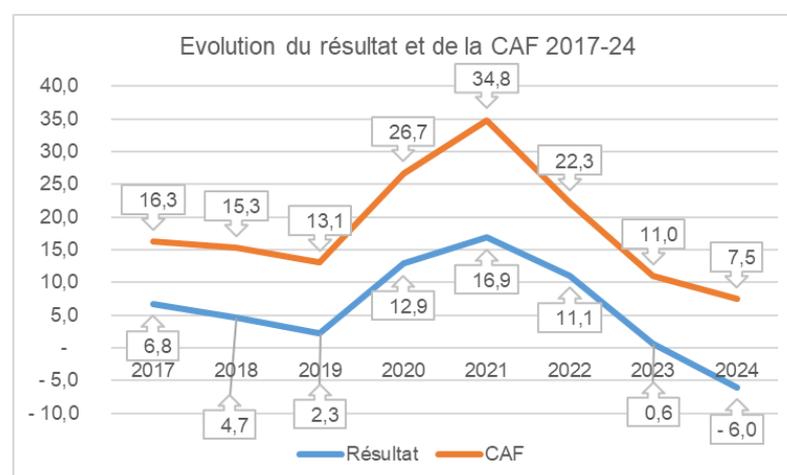
Au niveau des indicateurs, on peut signaler que le rapport des produits encaissables hors SCSP sur le total des produits encaissables qui permet l'appréciation du niveau d'autonomie financière est de 19 %, ce qui se situe bien au-dessus du seuil de vigilance qui s'élève à 15 %. Pour l'appréciation de la rigidité du budget, le rapport calculant les charges de personnels sur les produits encaissables se situe à 80,5 %, ce qui reste légèrement en-deçà du seuil de vigilance qui est fixé à 82 %.

Les charges augmentent actuellement plus vite que les produits, ce qui conduit l'établissement à présenter un résultat déficitaire en 2024. Les données du compte financier 2023 confirme cette tendance, et dans une mesure encore plus forte que celle qui était attendue au budget rectificatif.



L'évolution des charges et des produits a un impact direct sur le résultat de l'établissement, mais aussi sur sa capacité à autofinancer ses investissements.

Le rebond constaté sur les derniers exercices était, comme expliqué plus haut, conjoncturel. Structurellement, le résultat et la CAF de l'établissement ont une trajectoire fortement baissière du fait que l'établissement ne dispose pas des marges de manœuvre permettant de financer la hausse de ses charges de fonctionnement et de personnel.



La compensation très partielle des surcoûts fluides et des nécessaires mesures de revalorisation salariale conduisent ainsi à la dégradation très forte des indicateurs sur 2023, avec la présentation d'un résultat à peine positif de 0,63 M€ et une capacité d'autofinancement ramenée à 11 M€, dans la droite ligne de l'exercice 2022 qui avait vu la CAF diminuer de 12M€. **Il s'agit des résultats et CAF les plus faibles constatés depuis la création de l'université.** La CAF présente ainsi désormais un niveau bas qui interroge sur la capacité de l'établissement à dégager les marges de manœuvre nécessaires sur son fonctionnement pour financer l'investissement. L'identification de pistes permettant de dégager des marges de manœuvre apparaît comme un chantier qu'il convient d'ouvrir.

Cette dégradation obère directement les marges de manœuvres de l'établissement au moment même où il se trouve face à la nécessité d'investir dans son parc immobilier, pour éviter un accroissement des dépenses qui dégraderait encore davantage sa situation. Malgré ces difficultés, l'établissement a encore largement investi en 2023, pour atteindre un montant de près de 56 M€ d'investissement réalisés, dont une grande partie a été financée via le fonds de roulement.

Du fait d'une CAF inférieure de plus de 5 M€ aux prévisions effectuées au budget rectificatif, et qui ne s'est élevée qu'à 11 M€, l'établissement a davantage utilisé son fonds de roulement pour financer les

investissements réalisés en 2023. **Le fonds de roulement est ainsi en diminution de plus de 25 M€, soit une baisse inédite depuis la création de l'université, soit ¼ du fonds de roulement hors PPP constaté au 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

Concernant la trésorerie, celle-ci apparaît en baisse de près de 7 M€ en 2023, soit une diminution moindre que le fonds de roulement, du fait de la perception d'avances sur projets, qui masque encore l'utilisation par l'université de ses moyens, et qui diminue le besoin en fonds de roulement.

Enfin, au 31 décembre 2023, la trésorerie (128,4 M€) de l'établissement permet de couvrir 72 jours de charges décaissables de fonctionnement, le seuil de vigilance étant fixé à 30 jours. L'impact des opérations pluriannuelles sur la trésorerie, provenant à la fois des décalages entre les encaissements et décaissements, mais aussi de l'autofinancement que l'établissement a prévu d'apporter, est estimé à 121,63 M€. À cela, il convient encore de déduire les décaissements à venir sur les opérations non budgétaires (reversement de subventions pour les projets dont l'UL est coordinatrice) estimés à 5,47 M€, ainsi que la part de trésorerie affectée aux provisions et aux dépenses en lien avec les reliquats de taxe d'apprentissage pour 2,62 M€. **Une fois ces retraitements effectués, la trésorerie qui apparaît comme disponible est inférieure à 0 (-1,30 M€), ce qui signifie que l'établissement a prévu davantage de dépenses sur les exercices à venir qu'il n'en a la capacité de financer par rapport à ce qui est aujourd'hui programmé.** L'établissement devra donc dégager, sur les exercices suivants, des marges sur son fonctionnement courant afin de permettre de financer ces opérations, mais également d'en inscrire de nouvelles. Cette situation, bien qu'inquiétante, et qui doit nécessairement être corrigée, n'entraîne pour autant pas de risque d'insolvabilité à trois ans dans la mesure où ces sorties de trésorerie sont échelonnées dans le temps, et que l'établissement continuera de percevoir des avances pour des nouveaux projets, permettant à la trésorerie de rester positive.

**L'établissement se trouve à un moment charnière où il est impératif de rectifier sa trajectoire financière pour garantir la soutenabilité de sa programmation et son action.** Cela nécessite de passer par une meilleure maîtrise de ses coûts, et l'identification des domaines où des économies peuvent encore être réalisées : en effet, une inversion de tendance ne semble pouvoir être possible qu'à la condition d'une contraction nette des dépenses de fonctionnement.

L'établissement devra également continuer à réfléchir sur la manière de développer encore ses ressources propres pour prendre en charge une partie de la hausse des coûts liés à l'activité, hausse des coûts à laquelle l'État devra également contribuer. Prendre le risque de ne pas corriger dès à présent la trajectoire financière revient à accepter de perdre dans quelques années la maîtrise sur les choix à mettre en œuvre pour permettre la soutenabilité financière de l'établissement.